



Schéma Départemental des Services aux Familles

2022 > 2025





SOMMAIRE

PREAMBULE - p2

- Les enjeux transversaux
- Le Schéma, une démarche de projet à l'échelle du département calvadosien
- Un cadre politique et stratégique partagé faisant référence pour l'ensemble des acteurs du territoire

COMITE DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES - p5

- Le changement de gouvernance des SDSF
- Les instances du CDSF
- Les modalités de mise en œuvre du schéma
- Signatures

ELEMENTS DE BILAN DU 1^{ER} SDSF - p8

- Genèse des SDSF
- 1^{er} SDSF du Calvados et bilan des actions

DEMARCHE D'ELABORATION DU SECOND SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DU CALVADOS - p16

- La méthodologie d'élaboration : les grandes étapes
- Le diagnostic du Schéma

ORIENTATIONS ET ENJEUX DU SECOND SDSF - p 25

- Propos introductifs
- La structuration du Plan d'action
- Plan d'action «Petite Enfance» - p30
- Plan d'action «Parentalité» - p32
- Plan d'action «Jeunesse» - p34

ANNEXES - p36

- Lexique
- Règlement intérieur du Comité Départemental des Services aux Familles du Calvados

Validé par les membres du CDSF 14, le 16 mars 2023



PRÉAMBULE

Le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 vient renforcer et préciser le cadre partenarial dans le champ des services aux familles et du métier d'assistant maternel. Le Comité Départemental des Services aux Familles vise notamment à permettre aux familles d'être accompagnées dans leur fonction parentale et de concilier vie familiale et vie professionnelle, de trouver un mode de garde adapté à leurs besoins, en proximité, et à notre jeunesse de s'engager encore davantage.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles 2022-2025, en constitue le plan d'actions et s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui se fixe pour objectif de rétablir l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté.

Ce nouveau schéma, inscrit dans la continuité du précédent, prolonge et conforte les nombreuses avancées développées, dans les domaines de la petite enfance et de la parentalité, sous l'impulsion de l'État, de la Caf, du Conseil Départemental, des collectivités locales et des acteurs associatifs durant ces quatre dernières années.

Pour aider concrètement les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, ce schéma vise à développer les dispositifs de soutien à la parentalité et à réduire les inégalités territoriales.

Ainsi, le département du Calvados s'est doté d'un premier Schéma Départemental des Services aux Familles dès 2017 avec comme priorités de travail : la petite enfance et la parentalité.

Fort des réussites du précédent schéma, le diagnostic réalisé en 2021 a permis de dégager un nouvel axe de travail autour de la jeunesse.

Ce second schéma, pour la période 2022-2025, est le fruit d'une démarche partenariale et concertée et repose sur des objectifs stratégiques et des valeurs partagées, en tenant compte des orientations nationales mais aussi locales.



Les enjeux transversaux

Le Schéma Départemental des Services aux Familles 2022-2025 est constitué de trois volets thématiques : Petite-enfance, Parentalité, à l'instar du précédent schéma, et d'une nouvelle thématique celle de la Jeunesse. Un plan d'action identifie les enjeux repérés et les actions qui en découle, par volet thématique.

De façon transversale, 4 grands enjeux sont déclinés et constituent la clé de voûte de ce nouveau Schéma :

- Maintien de l'offre d'accueil existante et développement d'une offre cohérente et mesurée sur les territoires pour un maillage territorial pertinent et équitable.
- Accompagnement des familles, notamment dans l'exercice de leur parentalité.
- Prise en compte de publics cibles et de nouveaux besoins identifiés.
- Lisibilité et accessibilité de l'offre pour faciliter l'accès aux droits.

Le Schéma, une démarche projet à l'échelle du département calvadosien

L'élaboration de ce second schéma s'est déroulée en plusieurs étapes dont, en premier lieu, la réalisation du bilan du 1^{er} SDSF et la réalisation d'un état des lieux sur la jeunesse.

Durant 2 années, et malgré le contexte de crise sanitaire, la démarche d'élaboration s'est voulue être partenariale et participative. A travers le bilan du précédent schéma, l'état des lieux sur la jeunesse, les différents groupes de travail proposés en 2021 sur les 3 thématiques et les fiches-actions partagées, les acteurs ont ainsi pu prendre part aux échanges, aux questionnements, aux débats et être forces de propositions.

Sans cette richesse collective, le schéma n'aurait pas de sens et n'aurait pas lieu d'être.

Le Schéma tient compte des orientations de la Convention d'objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et intègre les réflexions préparatoires à la nouvelle COG 2023-2027.

Les cadres de références d'engagement partenariaux tels que la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la stratégie parentalité avec notamment la démarche innovante des «1000 premiers jours», la loi Asap, le Schéma départemental de l'Enfance du Conseil départemental du Calvados (2021-2025) et bien évidemment les projets de territoire des collectivités s'articulent avec les orientations du présent schéma.

Un cadre politique et stratégique partagé faisant référence pour l'ensemble des acteurs du territoire

Les orientations de ce nouveau SDSF sont préparées en concertation avec les acteurs institutionnels et associatifs et ont pour ambition de répondre aux besoins identifiés des familles et de leurs enfants.

Le schéma constitue le cadre politique pour les 4 années à venir. Les 4 enjeux stratégiques ont fait l'objet d'une déclinaison en fiches actions travaillées par chaque groupe de travail. Au sein de ces groupes et sous la responsabilité de pilotes, les actions seront déclinées sur la durée du schéma et visent à répondre aux besoins identifiés au niveau départemental et local. Une évaluation annuelle permettra de suivre l'évolution des plans d'actions et d'apporter les ajustements nécessaires.

Avenant pour l'année 2021 pour le SDSF 2017-2020

Au regard du contexte de crise sanitaire et des changements réglementaires attendus en 2021 (loi ASAP), le Schéma n'a pu être finalisé et signé à cette date. Un avenant a été signé entre les différents membres pour prendre en compte l'année 2021.



LE CDSF

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES



Le changement de gouvernance des SDSF

Dans le cadre de la loi ASAP (Accélération de Simplification de l'Action Publique), l'ordonnance parue le 9 mai 2021 relative aux services aux familles implique la mise en place d'un «comité départemental des services aux familles». Le décret du 14 décembre 2021 qui en découle, vient modifier la gouvernance départementale des services aux familles et instaure la mise en place du comité départemental des services aux familles.

Le CDSF se substitue ainsi à la Codaje (commission départementale d'accueil du jeune enfant). Le CDSF est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles ainsi qu'au suivi des améliorations de la qualité en application des chartes.

Le comité étudie toute question relative aux politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité dans le département, et propose, dans le cadre des orientations nationales et locales relatives aux services aux familles, les mesures permettant de favoriser leur maintien et leur développement.

Concrètement, il a pour objectif principal de prévoir et de mettre en place le schéma départemental des services aux familles et d'en évaluer sa mise en œuvre.

Les instances du CDSF

Le comité départemental des services aux familles se réunit en plénière à minima une fois par an. Il est constitué des 37 membres désignés par arrêté préfectoral. Il définit les orientations stratégiques et est le garant de l'articulation et de la cohérence des politiques locales en matière de services aux familles dans le respect des champs d'intervention des institutions et des partenaires locaux.

Un bureau constitué d'un représentant du préfet, des 3 vice-présidences. Il se réunit en amont du CDSF et en tant que de besoin.

Il pilote la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le comité départemental. Il étudie les propositions et les interpellations des groupes projets relayées par le comité de pilotage. Il prend les décisions nécessaires au fonctionnement, suivi et évaluation du schéma départemental des services aux familles. Il veille aux coordinations des politiques publiques en respect des compétences de chacun.

Un comité de pilotage est constitué de représentants du bureau du CDSF et des pilotes des fiches actions définies par thématique. Il se réunit autant que de besoin avec une fréquence minimale de deux fois par an. Il assure la maîtrise d'ouvrage du schéma départemental des services aux familles. Il partage les travaux des différents groupes et recense les sujets à porter au bureau.

Des groupes de travail sont constitués par fiche action. Ils sont ouverts à tout acteur intéressé par le sujet et sont pilotés par un responsable clairement identifié. Chaque groupe s'organise de façon autonome et doit réaliser un bilan annuel précisant l'avancée des actions/travaux prévus. Il rend compte de l'avancée des travaux au comité de pilotage.

- **Coordination du schéma et secrétariat du schéma :**

La mission de coordination opérationnelle sera assurée par la Caf, après consultation du responsable départemental de l'action sanitaire et sociale de la MSA (cf décret du 14/12/21).

Cette coordination permettra d'orchestrer la mise en œuvre du schéma, en concertation avec les membres du comité de pilotage.

Le secrétariat général du comité départemental des services aux familles est confié à un représentant de la CAF. Il sera force de proposition des travaux et garant du respect des procédures définies par le règlement intérieur. Il sera en charge de l'organisation du comité, de la rédaction des documents formalisant son organisation interne ainsi que de l'élaboration du schéma et de son évaluation.

Le représentant de la CAF favorisera en particulier une organisation transversale facilitant les décisions collégiales, un pilotage opérationnel des objectifs de développement, l'adaptation d'espaces de réflexion, de discussion et de travail associant les acteurs locaux et une expertise dans la mobilisation des ressources (qu'elles soient humaines, techniques ou financières) dans une recherche d'efficacité et d'innovation.

Les modalités de mise en œuvre du schéma

Mise en œuvre des actions du schéma et évaluation

Les parties signataires s'engagent pour mobiliser, dans la mesure de leurs possibilités, les moyens nécessaires à la réalisation du schéma dans le respect des compétences et des territoires d'intervention qui leur sont dévolus et après validation en CDSF.

Les groupes de travail, en tant qu'instances opérationnelles, ont pour rôle de proposer les actions visant à répondre à l'objectif défini et d'impulser leur mise en place en lien avec les partenaires identifiés.

Les actions prévues feront l'objet d'une évaluation tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Des indicateurs sont définis dans chaque fiche-action. Le décret du 14 décembre relatif au CDSF prévoit une synthèse d'indicateurs communs à tous les départements.

Durée, modification et résiliation du schéma

Le schéma est conclu pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Chaque année, les parties signataires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements.

Le présent schéma peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à l'ensemble des signataires du schéma.

Communication

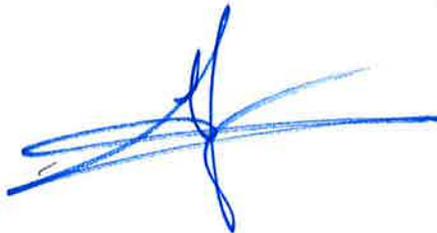
Les parties signataires donnent leur autorisation pour mettre à la disposition du public le présent schéma : mise en ligne sur internet, diffusion de documents. Elles décident et réalisent, d'un accord commun, les autres actions de communication relatives au présent schéma.

Les supports communs sont validés par le comité de pilotage et devront répondre à la charte graphique du schéma. Les logos pourront être valorisés en fonction de certaines actions.



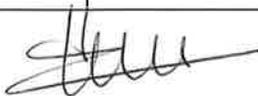
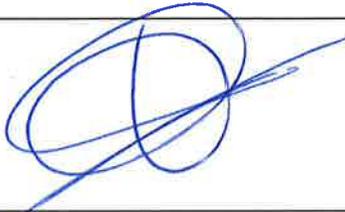
SIGNATURES

Les signataires du SDSF au titre de la Présidence et de la vice-présidence du
Comité Départemental des Services aux Familles :

Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet du Calvados	Monsieur Jean-Léonce DUPONT, Président du Conseil départemental du Calvados
	

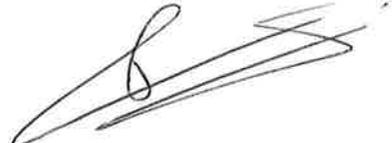
Monsieur Xavier MADELAINE, Maire d'Amfreville	Monsieur Philippe GUILBERT, Président de la Caisse d'allocations familiales du Calvados
	

Les autres signataires, membres du
Comité Départemental des Services aux Familles :

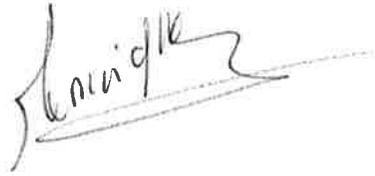
<p>Madame Armelle FELLAHI, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale</p>	<p>P/ Madame Magali JACQUET, Déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé</p>
	 Cécile HEUREUX
<p>Madame Clarisse DAUTREY, Directrice responsable de la formation des services du Conseil Régional</p>	<p>Madame Lucile GACOUGNOLLE, Juge auprès du tribunal judiciaire de Caen</p>
	

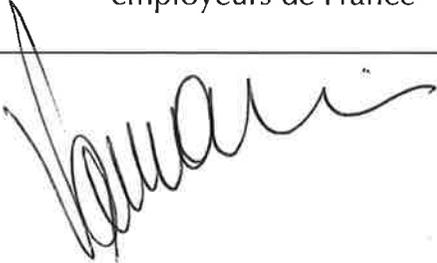
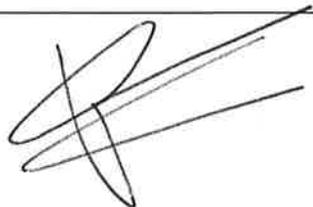
<p>Madame Christine DUMONT, Administratrice de la MSA Côtes Normandes</p>	<p><i>PL</i> Madame Nelly DAOUDAL, Sous-directrice en charge de l'Action sanitaire et sociale et des Relations extérieures – MSA Côtes Normandes</p>
	 <p>PJ. LANCRY. DG</p>

<p>Madame Myriam HARLEY, Directrice de la Caf du Calvados</p>	<p>Madame Géraldine MARIE, Responsable activités enfance-famille, Mutualité française normande</p>
	

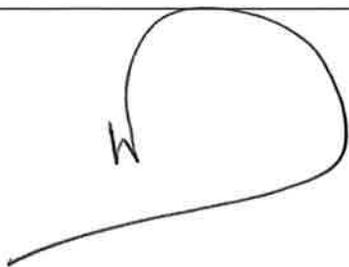
<p>Madame Nathalie TINETTE, Directrice de l'Ecole des parents et des éducateurs du Calvados</p>	<p>Monsieur Benoît PEPIN, Directeur de Familles rurales du Calvados</p>
	

<p>Monsieur Mathias SANFAUTE, Dirigeant de Pim Pam Pomme</p>	<p>Monsieur Djoude MERABET, Président du Centre régional d'information jeunesse</p>
	

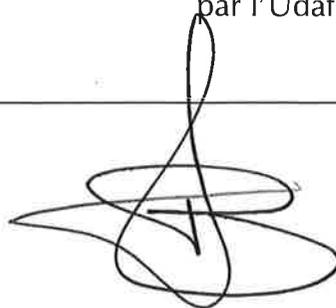
Madame Claire LEMOINE, Force ouvrière	Madame Agnès SZWAICER, Responsable du Relais Petite Enfance Colombelles
	

Madame Céline VAUVARIN, Responsable régionale de la Fédération des particuliers employeurs de France	Madame Manon CHOLET, CHU de Caen
	

Monsieur Paul MERCIER DES ROCHETTES,
Président de l'Udaf



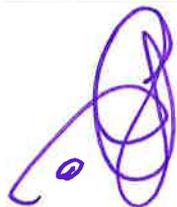
Madame Séverine BERTIL, parent désigné
par l'Udaf



Monsieur Eloi LETONDOT, parent désigné par
l'Udaf

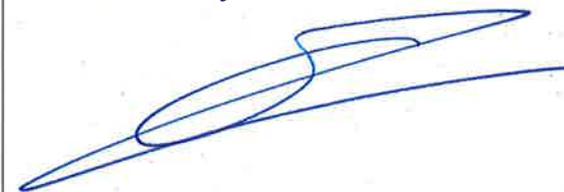


Madame Catherine PONS, Conseillère
municipale à Honfleur



Madame Annette DUJARDIN, Présidente de
l'ADMR Fédération départementale du Calvados

PO Gilles Deschamps Directeur





1^{ER} SDSF

ÉLÉMENTS DE BILAN



Genèse des premiers schémas

En 2013, le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique a arrêté les grands axes de la réforme de la gouvernance de la petite enfance et de la parentalité. Dans ce cadre, il a été décidé de créer les Schémas départementaux des services aux familles.

Outils de diagnostic et de planification, ils visent à élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité à l'échelle du département afin de :

- Lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil entre les familles et les disparités intra-départementales.
- Développer les dispositifs de soutien à la parentalité.
- Lutter contre les inégalités d'accès territoriales et sociales à ces services.

1^{er} SDSF du Calvados et bilan des actions

Le 1^{er} Schéma départemental des services aux familles du Calvados a été préparé en 2016.

Après un travail et une réflexion menée en concertation partenariale, le premier schéma départemental des services aux familles du Calvados a ainsi été signé le 21 mars 2017 pour la période 2017-2020, avec les 12 partenaires que sont : l'Etat, le Conseil départemental, la Msa, la DSDEN, l'Union Amicale des Maires du Calvados, la Cour d'appel de Caen, l'UDAF, la Mutualité Française Normandie, la Fepem, l'ADMR, la Fédération départementale Familles rurales et la Caf.

Les deux thématiques retenues pour ce 1^{er} Sdsf ont été celles de la **petite enfance** et de la **parentalité**.

Les 4 grands axes retenus lors de ce premier schéma sont :

- Réduire les inégalités territoriales en matière d'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.
- Permettre une égalité des chances pour tous – Mieux répondre aux besoins spécifiques des familles.
- Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible.
- Favoriser le recrutement et la formation des professionnels de la petite enfance.

Les principaux éléments de bilan :

Afin d'obtenir un bilan du Schéma Départemental des Services aux Familles 2017-2020, une analyse globale et chiffrée des actions réalisées, axe par axe, a été conduite. Une réunion de présentation de ce bilan a été réalisée en février 2021 et les principaux constats issus de cette phase de bilan ont permis de dégager les premières pistes d'amélioration.

15 fiches actions étaient inscrites au plan d'action du précédent schéma.

Axe 1 :

Réduire les inégalités territoriales en matière d'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité

- Soutenir le développement d'une offre d'accueil adaptée diversifiée.
- Favoriser la formation et l'installation des professionnels de la petite enfance dans les zones prioritaires.
- Accompagner la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- Professionnaliser l'accueil individuel en s'appuyant sur les relais d'assistants maternels.
- Soutenir le développement d'une offre en matière de soutien à la parentalité.

Intitulé des Fiches-actions	Action(s) mise en place (testée ou maintenue ?)	Principaux constats
Mettre en œuvre la procédure d'accompagnement des porteurs de projet de structures collectives et de micro-crèches		Micro-crèches Procédure mise en place avec animation de réunions d'information collectives et COPIL de suivi pour chaque projet : <ul style="list-style-type: none">• Entre 4 à 5 réunions annuelles d'information collectives animées par la Caf et la Pmi pour 24 à 33 porteurs de projets présents,• Plusieurs COPIL pour chaque projet présenté. Multi-accueils Accompagnement de chaque projet à travers les COPIL co-animés par la Pmi et la Caf. Une augmentation de 27% du nombre d'Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) (93 à 118 structures, soit 245 places supplémentaires) et notamment des micro-crèches en mode CMG Paje (Complément Mode de Garde de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) qui représentent 36 % des EAJE et 15% des places.
Faciliter la rencontre entre l'offre d'accueil individuel proposée par les assistants maternels et la demande des familles		L'accent a été principalement mis sur l'accompagnement des RPE (Relais Petite Enfance) pour travailler l'adéquation offre/besoin, notamment en facilitant les départs en formation des assistants maternels pour garantir une qualité d'accueil et mieux répondre aux besoins des familles : 1 224 départs en formation en 3 ans.
Réaliser et mettre en œuvre une procédure partenariale d'accompagnement et de suivi pour la création de Maisons d'Assistants Maternels (MAM)		Procédure mise en place : <ul style="list-style-type: none">• Réunions annuelles d'information collectives animées par la Caf et la Pmi : une moyenne de 4 réunions annuelles d'information collectives à destination des assistants maternels qui envisagent un projet de MAM.

Mettre en place un accompagnement au développement du dispositif de scolarisation des moins de 3 ans		Une décision du Conseil d'administration de la Caf de soutenir, par un accompagnement financier, les établissements scolaires embauchant une EJE (Educatrice de Jeunes Enfants) dans le cadre du dispositif de scolarisation des moins de 3 ans. En 2020 : 11 dispositifs dans le Calvados dont 7 avec un financement.
Développer les actions de soutien à la parentalité en privilégiant les territoires dépourvus		Maintien du nombre de LAEP (Lieu d'Accueil Enfants/Parents) et d'actions REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité). Augmentation du nombre de gestionnaires CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). A travers les différents dispositifs, les actions de soutien à la parentalité se sont bien développées à l'échelle du département notamment autour de la médiation familiale et avec un élargissement de l'ouverture des espaces rencontre. La dynamique de développement est bien enclenchée, à travers l'accompagnement des porteurs de projet et des collectivités. La communication, à travers les différents sites internet, (et notamment celui du REAAP) est importante sur cette thématique. Toutefois, certains territoires, notamment en milieu rural, restent moins bien dotés en actions de soutien à la parentalité et le développement en LAEP, à l'échelle départementale, reste insuffisant.
Développer le recours à l'aide à domicile en direction des familles		Le taux de recours à l'aide à domicile a évolué légèrement entre 2017 et 2019 avec 1000 familles accompagnées en 2019. Via le dispositif Prado Maternité, le nombre de familles bénéficiaires a augmenté de façon conséquente entre 2017 et 2020 (en 2019, 81 familles accompagnées via Prado).

Les 6 actions prévues ont été menées. Il est à souligner que l'offre quantitative d'accueil petite enfance a progressé sur les 4 années du schéma ce qui a permis de réduire les inégalités. Toutefois et malgré un bon taux de couverture départemental qui est supérieur à la moyenne nationale (75,5% au niveau départemental contre 59,8 % au niveau national), certains territoires apparaissent moins bien dotés et n'offrent pas toujours aux familles le choix du mode d'accueil. Une certaine inégalité territoriale est donc à souligner. A cela s'ajoute le fait que les structures en mode CMG Paje ne permettent pas forcément l'accès aux familles les plus en difficulté.

La couverture territoriale des Relais petite enfance a continué d'augmenter et permet à plus de 90 % des assistants maternels d'avoir accès aux services d'un relais : le départ en formation des professionnels de l'accueil individuel s'est bien développé et s'est accentué grâce à l'accompagnement des animateurs de RPE. En parallèle, les assistants maternels sont moins nombreux et connaissent un vieillissement.

Les modes d'accueils de la petite enfance (aide à domicile et dispositif Moins de Trois Ans) restent, quant à eux, plus marginaux.

La parentalité, à travers les différents dispositifs, continue de se développer sur le Calvados et de nouvelles propositions d'actions émergent régulièrement. En milieu rural, les propositions restent cependant moins nombreuses qu'en milieu urbain. L'accompagnement des territoires pour développer cet axe, notamment en milieu rural, reste essentiel.

Axe 2 :

Permettre une égalité des chances pour tous et mieux répondre aux besoins spécifiques des familles

- Améliorer la réponse aux demandes d'accueil spécifique.
- Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap.

Intitulé des Fiches-actions	Action(s) mise en place (testée ou maintenue ?)	Principaux constats
Création d'un dispositif expérimental d'accueil du jeune enfant sur des horaires atypiques		Dispositif qui a fonctionné de 2017 à 2020 sur le secteur du Pays d'Auge Nord, via une association locale. Beaucoup de demandes de familles mais un constat d'inadéquation entre la demande et l'accueil possible (hors secteur, demandes de garde pour confort personnel...) et des difficultés de recrutement de salariés pour l'association. Au maximum, 10 familles utilisatrices par an pour 15 enfants gardés.
Soutenir l'accueil atypique et la garde à domicile		Mise en place d'une aide financière par la Caf pour aider à financer un accueil sur horaires atypiques. Peu de familles ont bénéficié de cette aide sur les années de mise en œuvre (10 demandes pour 5 familles utilisatrices en 2018 et 2019). Dispositif qui était trop complexe à mobiliser.
Favoriser l'intégration d'enfants nécessitant un accueil spécifique		Dans le cadre des travaux de la CODAJE et du SDSF, le groupe de travail «accueil spécifique» copiloté par le Conseil départemental et la Caf a axé ses réflexions sur «l'accueil de l'enfant en situation de handicap ou porteur de pathologie chronique». La réalisation d'un diagnostic et d'une enquête sur le vécu des familles d'enfants en situation de handicap et du quotidien des structures a confirmé l'hypothèse d'une insuffisance de formation des professionnels. L'action de formation à destination des professionnels d'EAJE s'est ainsi mise en place, animée par le RSVA. Les autres actions prévues dans le 1 ^{er} SDSF n'ont pas été déclinées puisqu'un projet plus global a été rapidement identifié : le Pôle ressources handicap.

Les 3 actions prévues ont été travaillées mais les constats montrent que la prise en compte des besoins d'accueil en horaires atypiques reste complexe. Les expérimentations menées n'ont pas été concluantes et ont montré que la réponse n'est pas simple à trouver.

En revanche, un travail conséquent a été mené pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap. L'Action de formation à destination des professionnels en EAJE a permis de développer les compétences des équipes pour accueillir un jeune enfant en situation de handicap. En parallèle, le nombre de structures accueillant les enfants porteurs de handicap a nettement augmenté passant ainsi de 13 à 25 structures entre

2017 et 2019, par le biais notamment d'aides financières (bonus inclusion handicap et aides financières du conseil d'administration de la Caf). Toutes les actions n'ont pu être mises en place. L'approche plus globale semble essentielle pour ces familles confrontées au handicap de leur enfant d'où les réflexions entamées autour du projet de Pôle ressources handicap.

De manière générale, la prise en compte des besoins spécifiques des familles, notamment des plus fragiles et celles ayant un enfant porteur de handicap reste une priorité pour le prochain SDSF. Le Pôle ressources handicap sera d'ailleurs un projet phare de ce second schéma.

Axe 3 :

Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible

- Rendre plus visible pour les familles l'offre d'accueil et de soutien à la parentalité disponible.

Intitulé des Fiches-actions	Action(s) mise en place (testée ou maintenue ?)	Principaux constats
Développer les sites internet monenfant.fr et calvados.fr		Les sites internet du Conseil départemental, de la Msa et de la Caf sont relativement riches et complémentaires. <ul style="list-style-type: none">• Le site monenfant.fr a bénéficié d'une refonte complète : plateforme d'informations pour les parents sur l'ensemble des modes d'accueils destinés aux enfants, des services existants pour informer et accompagner les parents ainsi qu'une partie des assistants maternels en activité.• Le site calvados.fr répertorie une actualité juridique pour les parents employeurs et les assistants maternels ainsi que des conseils relatifs à l'exercice de ces professionnels.
Créer un outil de communication sur les structures existantes auprès des familles en situation de handicap		Cet outil de communication n'a pas été réalisé.

L'outil de communication sur les structures existantes auprès des familles en situation de handicap n'a pas été réalisé. Les échanges sur ce sujet ont été riches lors des groupes de travail menés en 2021 dans le cadre de la préparation du schéma 2022-2025. On constate encore une certaine méconnaissance des familles, et parfois même des professionnels et des élus, sur les différents modes d'accueil existants (avec des modalités d'accueil et de tarifications différentes) et parfois un manque de lisibilité sur l'offre d'accueil de leur bassin de vie.

Axe 4 :

Favoriser le recrutement et la formation des professionnels de la petite enfance et de la parentalité

- Organiser des temps de formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité.
- Améliorer la coordination entre professionnels de la petite enfance et de la parentalité.

Intitulé des Fiches-actions	Action(s) mise en place (testée ou maintenue ?)	Principaux constats
Poursuivre la mise en place de formations spécifiques		Formations maintenues à destination des REAAP, des LAEP et des CLAS (publics ciblés différents selon les structures). Entre 2017 et 2020 : <ul style="list-style-type: none">• REAAP : 5 formations pour 94 personnes formées.• LAEP : 8 formations pour 25 personnes formées.• CLAS : 10 formations pour 135 personnes formées. Des journées thématiques ont également été proposées dans le cadre des REAAP.
Favoriser la participation des professionnels des institutions à des actions de formation et à des jurys d'examen de la petite enfance		La Caf a accueilli de nombreux stagiaires dans ses EAJE Caf : 59 stagiaires pour des formations de type Bac Pro services aux personnes, CAP petite enfance, Diplôme d'état d'Educateurs de Jeunes Enfants (EJE), auxiliaire de puériculture... 10 participations aux jurys d'examen pour différents diplômes de la petite enfance.
Renforcer l'accompagnement vers la formation continue des assistants maternels		Accompagnement des RPE, via le réseau Caf, pour faciliter le départ en formation des Assistants maternels. Evolution du nombre de départs en formation continue sur les 4 années du schéma. Certains freins persistent encore.
Créer, mettre en œuvre et animer les réseaux départementaux (EAJE, RAM, CLAS, LAEP)		Maintien de l'Animation des Réseaux des EAJE et des RPE à raison de 4 à 6 réunions annuelles par réseau. Mise en place de rencontres inter-réseau EAJE et RPE pour impulser une dynamique territoriale et pluridisciplinaire, accompagner l'ensemble des professionnels en structure et les sensibiliser sur des sujets communs (1 en 2018 et 1 en 2019. Celle prévue en 2020 a été annulée, cause Covid). Animation du réseau CLAS. Pas de réseau LEAP puisque seulement 2 gestionnaires dans le département sur cette période du 1 ^{er} schéma.

Cet axe 4 était relativement conséquent en termes d'actions à mettre en œuvre avec des enjeux très spécifiques. Les actions ont été maintenues et/ou développées. Un investissement important a été réalisé sur l'animation des réseaux de professionnels : réseau RPE, réseau EAJE, rencontres départementales RPE et EAJE et réseau des CLAS. De même, les formations spécifiques à destination des structures parentalité ont été nombreuses et appréciées par les professionnels. La Caf a joué le jeu de l'accueil de

stagiaires au sein de ses propres EAJE.

La coordination des professionnels et la mise en place de temps de formation sont des objectifs atteints dans ce premier schéma. Toutefois, favoriser le recrutement de professionnels est bien plus complexe et ne pouvait relever des actions du schéma sans un accompagnement des partenaires compétents (région et organismes de formation).

Le bilan de ce schéma «première génération» présente une dynamique positive en termes de mise en œuvre des actions prévues et ce, malgré un contexte de crise sanitaire. Il a permis d'impulser de nouvelles dynamiques et parfois, de nouvelles propositions en se requestionnant sur la pertinence de certains projets dont l'approche était parfois trop segmentée.

L'implication des acteurs a été conséquente au sein de la commission départementale d'accueil du jeune enfant et la réalisation des actions s'est faite sous l'impulsion des partenaires.

Toutefois, les instances de gouvernance telles que définies dans le schéma ne se sont pas réunies pendant la crise sanitaire et dans l'attente de la parution du décret. Les orientations du schéma doivent donc être reprises par les différentes parties prenantes afin de porter collectivement la réussite des actions identifiées par les groupes de travail. La mise en place d'une nouvelle gouvernance définie par le décret du 14 décembre 2021 doit permettre de renforcer ce pilotage et la coordination entre les différents acteurs.





2^{ÈME} SDSF

**DEMARCHE D'ELABORATION
DU SECOND
SCHEMA DEPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES
DU CALVADOS**



La méthodologie d'élaboration : les grandes étapes

La démarche a démarré en septembre 2020 avec un tout premier calendrier de mise en œuvre qui prévoyait une signature en fin d'année 2021. En raison de nombreux évènements (contexte sanitaire, actualités des institutions...) et des changements attendus d'un point de vue réglementaire, le calendrier initial a été modifié.

La Caf qui accompagne les travaux du schéma, à travers notamment son service APDT, a également mandaté l'association «ORS-CREAL» pour un appui dans cette démarche.

Ce second Sdsf reprend les thématiques de la petite enfance et de la parentalité et s'est enrichi d'une troisième thématique sur le thème de la jeunesse. Il tient compte des orientations déclinées dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 signée entre la CNAF et l'Etat et des différents cadres de références d'engagements partenariaux (Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la stratégie parentalité avec notamment la démarche innovante des « 1000 premiers jours », la loi Asap, le Schéma départemental de l'Enfance du Conseil départemental (2021-2025)...) et bien évidemment les projets de territoire des collectivités qui s'articulent avec les orientations déjà définies dans le premier schéma.

Une démarche d'élaboration du nouveau schéma reposant sur 4 étapes

L'élaboration de ce 2ème Sdsf s'est déroulée en 4 étapes principales :

- La réalisation du bilan du 1er Sdsf 2017-2020.
- L'élaboration d'un état des lieux de la jeunesse.
- La mise en place de groupes de travail par thématique avec les partenaires et institutions.
- L'élaboration de propositions d'orientations stratégiques pour les 4 années à venir.

Réalisation du Bilan du premier Sdsf sur les thématiques de la petite enfance et de la parentalité

Collecte des données auprès des partenaires et en interne Caf au regard des indicateurs d'évaluation du 1er Sdsf. Travail d'analyse et temps d'échange / Réalisation d'un bilan sous forme de PPT.

- > Réunion de restitution à l'ensemble des signataires le 05/02/21.
- > Premiers axes dégagés pour le schéma suivant

Intégration de la thématique «jeunesse»

Mise en place d'un Comité technique « jeunesse » en mars 2021 avec les partenaires institutionnels (Conseil départemental, Msa, Education Nationale et Caf).

Objectifs du Comité technique : s'accorder sur une définition de la jeunesse, sur une tranche d'âge et sur des axes de travail qui conviennent à l'ensemble des institutions.

- > Réalisation d'un état des lieux « jeunesse » (sous forme de PPT) non exhaustif permettant d'identifier des axes de travail.

Groupes de travail sur les 3 thématiques : petite enfance/parentalité/jeunesse

Animation de groupes de travail sur les différentes thématiques du Sdsf avec les partenaires institutionnels et les professionnels de terrain.

Objectifs : échanger par axe sur les forces, les faiblesses, les opportunités et menaces pour ensuite dégager des objectifs par thématique et proposer des actions concrètes à mettre en œuvre.

L'élaboration de propositions d'orientations stratégiques pour les 4 années à venir

Les 3 étapes ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux par thématique au regard des besoins non couverts et des problématiques différentes soulevées dans le Calvados.

Un plan d'actions a ainsi été réalisé pour structurer l'ensemble des orientations/enjeux et des objectifs pour les 3 thématiques du schéma. Ce plan d'actions se décline en fiches-actions qui précisent les objectifs suivis, les actions à réaliser ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Le décret du 14 décembre 2021 précise que le CDSF établit un schéma départemental et en évalue sa mise en œuvre et que **le schéma doit comporter** :

- Un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant, de soutien à la parentalité et de formation professionnelle initiale et continue des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité. Ce diagnostic recense notamment les schémas communaux et intercommunaux.
- Un plan d'actions départemental organisant le maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.
- Une synthèse d'indicateurs communs à tous les départements.

La démarche d'élaboration de ce second SDSF a ainsi respecté les modalités prévues avec la réalisation de diagnostics et l'écriture d'un plan d'action départemental. A ce jour, la synthèse d'indicateurs communs à tous les départements n'a pas encore été communiquée.

La validation du schéma et sa mise en œuvre opérationnelle

Les orientations de ce nouveau SDSF sont prises en concertation avec les acteurs institutionnels et associatifs afin de répondre aux besoins identifiés des familles et de leurs enfants. Ces orientations font l'objet d'une validation commune en Comité départemental des Services aux Familles.

La déclinaison opérationnelle s'effectue par la mise en place des groupes thématiques (cf. page 7) animés par un pilote et un co-pilote. Les groupes de travail thématiques permettront d'orchestrer la mise en place des actions prévues dans le plan d'action, dans le respect du calendrier prévisionnel, en lien avec les pilotes des fiches-actions. La Caf assure la fonction de coordination permettant de s'assurer de l'avancée des travaux, de la cohérence des actions proposées et de la préparation des instances de gouvernance.



Le diagnostic du schéma

Le diagnostic présenté ci-après se veut être synthétique. En effet, les diagnostics plus détaillés ont été communiqués en version dématérialisée : bilan complet du SDSF 2017-2020 et diagnostic jeunesse.

Les thématiques «enfance» et «parentalité» du schéma sont présentées avec l'approche «forces» et «faiblesses» pour une mettre en lumière les principaux constats et problématiques qui ont permis de dégager les orientations de ce second SDSF. La thématique «jeunesse» se présente différemment avec un focus sur les jeunes, les structures et les professionnels.

Il est à souligner qu'un état des lieux, dans le cadre de la Codaje, vient d'être finalisé en 2022 avec des éléments chiffrés arrêtés au 01/01/2021. Cet état des lieux, avec une période d'étude plus conséquente que celle du SDSF, a permis de réaliser un travail de diagnostic conséquent sur la petite enfance. Bien évidemment cet état des lieux réalisé par la Caf et la Pmi, en concertation avec la Msa Côtes Normandes, la Fepem et l'Education nationale, se veut être complémentaire des travaux réalisés dans le cadre de ce nouveau Schéma départemental.

Sources des éléments de diagnostic : Insee - RP 2019 et les précédents, Caf, Banque des territoires, Observatoire des territoires, Mdph.

Les éléments de diagnostic : le Calvados en quelques chiffres

• Géographie et Démographie

- 694 905 habitants (RP 2019) et une densité moyenne de 125,6 km².
- Un département composé de 16 EPCI dont 14 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération (Lisieux-Normandie avec 53 communes) et 1 communauté urbaine (Caen la Mer avec 48 communes).
- Entre 2013 et 2019, le taux annuel d'évolution de la population est de 0,1% : un dynamisme plus faible que celui constaté en France sur cette même période (0,4%). Cette croissance s'explique toutefois par un solde naturel positif, c'est-à-dire un surcroît de naissances par rapport aux décès. Il faut souligner que le Calvados, avec le département de l'Eure (0,1%), sont les 2 départements normands ayant un taux d'évolution positif.
- Un taux de natalité de 10,4‰ entre 2013 et 2018, inférieur à la période précédente (11,8‰ entre 2008 et 2013) et inférieur à la moyenne nationale.
- Une baisse de 12,7% du nombre de naissances entre 2014 (soit 7 459) et 2019 (soit 6 621) mais une certaine stabilité depuis les deux dernières années puisque sont enregistrées 6 760 naissances en 2021.

- Un vieillissement continu de la population constaté sur la période des 3 derniers recensements de la population (2008-2019) avec une diminution des jeunes de moins de 30 ans et une croissance forte des plus de 60 ans. La tranche d'âge des 60 ans et plus représente 29 % de la population (supérieur à la moyenne nationale de 26,8%).
- Un indice de jeunesse de 86 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus. Les moins de 20 ans représentent 23,2% de la population et les 60 ans et plus représentent 29%.
- Une population de 15 à 64 ans composée à 73 % d'actifs et à 27% d'inactifs (dont près de 12% d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés et 8% de retraités ou pré-retraités).
- Les emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2019 se répartissent de la façon suivante : 28,9% d'employés, 25,6% de professions intermédiaires, 23,1% d'ouvriers, 13,5% de cadres et professions intellectuelles supérieures, 7% d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise et 1,9% d'agriculteurs.
- Un taux de femmes actives (allocataires Caf) avec enfants de moins de 3 ans qui s'élève à 81% en 2021 (contre 72,1% au niveau national).
- Un nombre de chômeurs qui s'élève à près de 39 000 en 2019 soit un taux de chômage de 12,4% dont celui des jeunes de 15 à 24 ans qui est de 26,5%.
- Un taux de pauvreté en 2018 de 12,4%, inférieur au taux normand de 13,5% et du taux français (14,6%).

• Situation des familles calvadosiennes

- En 2019, l'Insee enregistre 317 277 ménages dont 103 940 sont des familles avec enfants, soit 33% des ménages avec enfants.
- Le nombre de familles monoparentales s'élève à 27 656 en 2019, soit plus de 25% des familles avec une concentration des familles monoparentales sur Caen la mer (45%).
- En 2020, 149 094 allocataires Caf sont recensés dans le Calvados pour 340 114 personnes couvertes. 46% des foyers allocataires Caf sont des familles avec enfants : 32,6% de familles bi-parentales et 13,5% de familles monoparentales. 134 468 enfants de 0 à 25 ans sont couverts par la Caf.
- La population couverte par une prestation Msa en 2020 représente 14 327 personnes, soit 2,1% de la population calvadosienne. 5 564 enfants de 0 à 25 ans sont couverts par le régime agricole.

• Les enfants et les jeunes

En 2019 pour la Normandie, le département du Calvados dénombre 206 875 individus de moins de 25 ans ce qui le place après la Seine-Maritime avec 382 863 jeunes. Cette catégorie représente près de 30 % de la population totale du département (29,7% au niveau national).

La communauté urbaine de Caen la Mer regroupe 43% des jeunes de cette tranche d'âge. La Communauté d'agglomération de Lisieux arrive en seconde position et rassemble près de 21 000 jeunes soit 10% des jeunes du département. Ensuite, les 14 autres EPCI rassemblent entre 5 000 et 8 500 jeunes de moins de 25 ans.

Notre département enregistre un indice de jeunesse de 86 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus.

Les jeunes de moins de 20 ans représentent ainsi, en 2019, 23,2% de la population (contre 23,8% en France). Si l'on zoome sur les moins de 15 ans, ils représentent quant à eux, 17% de la population du département.

Enfin, 23% des enfants de 0 à 17 ans du Calvados vivent dans des foyers à bas revenus, contre 29 % au niveau national.

• Les enfants de moins de 6 ans

En 2019, L'INSEE recense 42 316 enfants de moins de 6 ans dans le département du Calvados. La tendance se situe à la baisse puisqu'en 2017, on enregistrait 44 778 enfants pour 48 883 jeunes enfants en 2013.

Le nombre d'enfants d'allocataires Caf et Msa a parallèlement diminué entre 2018 et 2021, passant ainsi de 40 212 enfants de moins de 6 ans à 37 813 enfants. Sur les 37 843 enfants de moins de 6 ans, 18 938 ont moins de 3 ans.

Si l'on s'intéresse aux 6 121 enfants de moins de 1 an en 2021 (enfants d'allocataires Caf et Msa), on s'aperçoit que près de 40% sont une première naissance pour la famille. Cela laisse supposer d'autres naissances à venir pour ces familles.

La communauté urbaine de Caen rassemble le plus grand nombre d'enfants de moins de 6 ans avec près de 38% de l'effectif total du département. Les 15 autres EPCI oscillent entre 700 à 4000 enfants environ de moins de 6 ans.

Les EPCI situés dans la périphérie de l'agglomération caennaise apparaissent plus dynamiques avec des taux de natalité plus forts, des indices de jeunesse plus marqués et une évolution démographique plus importante.

Une large part des enfants de moins de 6 ans ont leur parent unique ou leurs 2 parents en emploi :

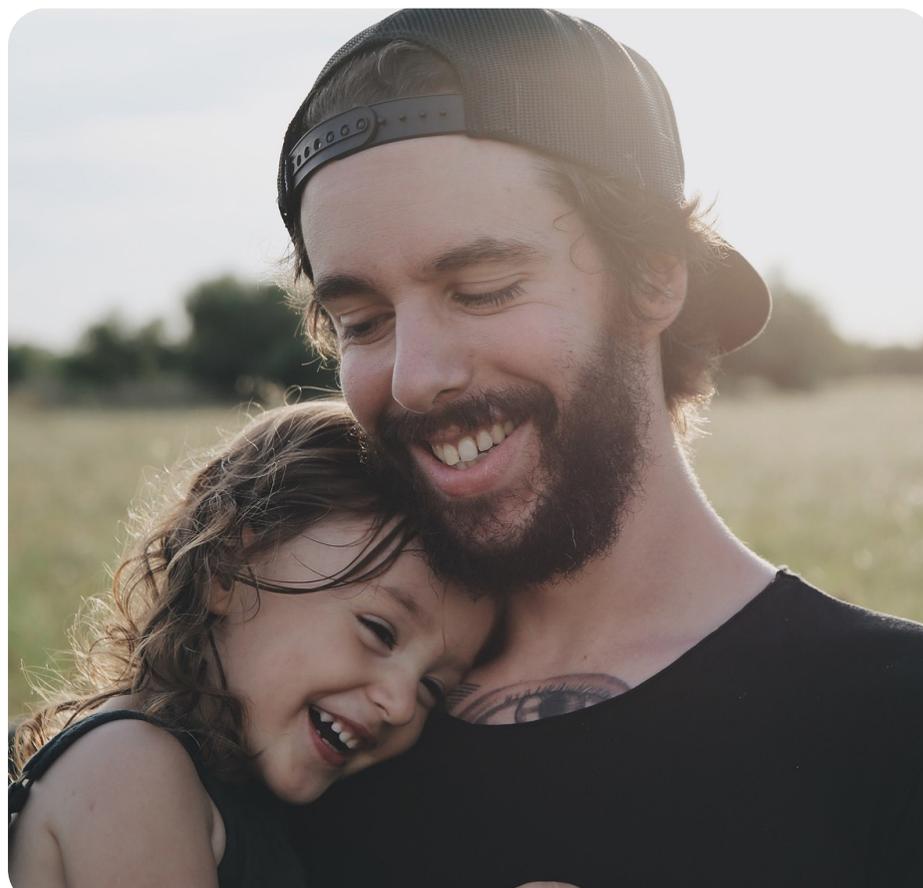
• 0-3 ans

- 60% des moins de 3 ans allocataires de la Caf ont leurs deux parents ou leur monoparent qui travaillent.
- 26 % ont au moins un parent qui travaille.
- 14 % n'ont aucun parent en emploi.

• 3-5 ans

- 65 % des 3-5 ans allocataires Caf ont tous leurs parents qui travaillent.
- 26 % ont au moins un parent qui travaille.
- 14 % n'ont aucun parent en emploi.

Fin 2019, 635 enfants de moins de 6 ans sont reconnus comme porteurs ou en situation de handicap. 287 sont bénéficiaires de l'AEEH parmi les allocataires Caf au 31/12/2019.





THÉMATIQUE DE LA PETITE ENFANCE

• Les constats principaux :

- Un taux de couverture en offre d'accueil supérieur à la moyenne nationale (Taux de couverture des moins de 3 ans de 75,5%, contre 59,8% de moyenne nationale).
- Une offre d'accueil variable selon les EPCI : certains territoires sont sous-dotés quand d'autres proposent un panel riche de modes d'accueil. D'après la Codaje, le taux de couverture estimé par EPCI varie de 55% à 74%. Les familles n'ont pas toujours le choix du mode d'accueil selon leur territoire de domiciliation.
- Des besoins différents et qui évoluent au regard des situations familiales et des évolutions sociétales (publics fragiles ou en insertion, monoparents, télétravail...).
- Existence d'une dynamique de réseau départemental RPE et EAJE avec un portage Caf et Pmi.
- Une réglementation petite enfance qui a fortement évolué (EAJE et RPE) et un secteur connaissant des tensions sur la filière petite enfance avec un déficit de professionnels diplômés.
- Malgré les nombreuses sources d'information existantes, il existe encore une méconnaissance des familles sur les différents types de modes d'accueil existants (modalités d'accueil et aspects tarifaires) et sur l'offre d'accueil présente au coeur de leur propre bassin de vie.

Accueil individuel

> Forces :

L'accueil individuel, après la famille, reste le premier mode d'accueil du jeune enfant dans le Calvados.

Une couverture territoriale des RPE qui n'a cessé d'évoluer et qui permet de couvrir plus de 90% du département.

Une professionnalisation des assistants maternels qui a progressé avec un nombre de départs en formation continue en évolution.

> Faiblesses :

Une baisse importante du nombre d'assistants maternels, un vieillissement des professionnels et une diminution des nouveaux agréments.

Un métier devenu moins attractif et insuffisamment valorisé.

Une difficulté récurrente pour les responsables de RPE : l'accompagnement et l'orientation des familles sur des questions juridiques.

Accueil collectif

> Forces :

Une augmentation du nombre de structures collectives et une bonne couverture à l'échelle départementale (27% de structures supplémentaires entre 2017 et 2020).

La mise en place d'une formation sur la thématique du handicap à destination des professionnels en EAJE.

Un accueil plus important d'enfants porteurs de handicap en structure.

> Faiblesses :

Une croissance du nombre de structures collectives petite enfance due notamment au développement des micro-crèches en CMG Paje avec un reste à charge important pour les parents.

Des professionnels en micro-crèche CMG souvent isolés et qui ne travaillent pas suffisamment en réseau.

Un déficit de professionnels petite enfance et des difficultés de recrutement dans les structures.

Un accès qui reste, malgré tout, proportionnellement insuffisant pour les enfants porteurs de handicap.



THÉMATIQUE DE LA PARENTALITÉ

• Les constats principaux :

- La parentalité, à travers les différents dispositifs, continue de se développer sur le Calvados et de nouvelles propositions d'actions émergent régulièrement.
- Il existe, malgré tout, de fortes disparités et les propositions notamment en milieu rural, restent moins nombreuses qu'en milieu urbain.

- Les professionnels de terrain soulignent le fait que les dispositifs et les actions proposées sont encore méconnus par les familles et que de nouveaux besoins en termes de parentalité sont apparus et ont pu être mis en exergue par la crise sanitaire.

Accueil individuel

> Forces :

Une offre de services qui repose sur de nombreux dispositifs et qui a bien évolué depuis plusieurs années.

De nombreux partenaires impliqués sur cette thématique et qui ont à cœur d'accompagner les familles.

De nouveaux porteurs de projet qui souhaitent développer des actions nouvelles.

De nombreuses actions de communication qui existent à destination des familles et des partenaires.

Des journées départementales REAAP appréciées par les partenaires et des actions de formation importantes pour les CLAS, les LAEP et les REAAP.

> Faiblesses :

Une offre de service à l'échelle des EPCI qui n'est pas homogène (notamment le « panier de service parentalité parfois non atteint sur certains EPCI » avec à minima 1 Laep, 1 Clas et 1 action financée via le Fonds National Parentalité) et une offre en LAEP qui reste faible à l'échelle départementale.

Un déséquilibre de l'offre entre le milieu urbain et le milieu rural.

Certains territoires, notamment ruraux, ont encore peu de propositions et l'offre est parfois concentrée sur un même et seul bassin de vie.

Une difficulté à recruter des professionnels, particulièrement sur des temps courts et des secteurs assez éloignés de l'agglomération caennaise.

Les familles et parfois même les élus méconnaissent les dispositifs et les offres existantes sur leur territoire.

Les familles méconnaissent les aides dont elles peuvent bénéficier et ne mobilisent pas toujours, par exemple, l'aide à domicile.

Les besoins spécifiques des enfants extraordinaires sont encore insuffisamment pris en compte.

Les actions mises en œuvre sont moins ciblées sur les parents d'adolescents.

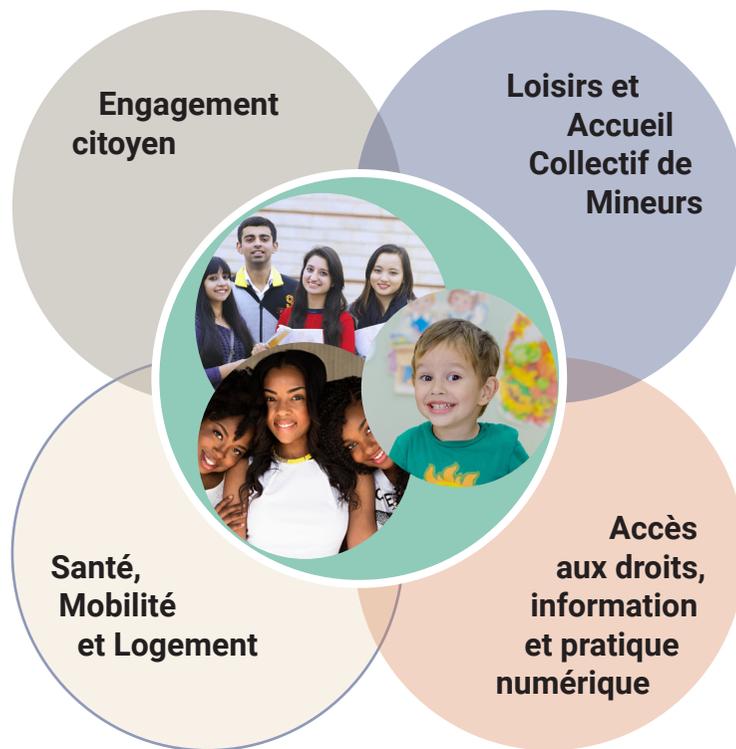
Des délais de prise en charge en Espaces de rencontres qui sont de plusieurs mois.

Une dynamique de réseau parentalité départementale mise en stand-by par la crise sanitaire.



THÉMATIQUE DE LA JEUNESSE

Ce second Schéma départemental des Services aux Familles intègre pour la première fois cette thématique de la jeunesse et marque ainsi l'ambition d'une démarche commune sur ce sujet. Un état des lieux a été réalisé, des entretiens auprès des structures d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ont été menés et 4 axes de travail ont été retenus de façon concertée :



Un 5^{ème} axe qui est celui de la «scolarisation/formation/insertion», a été abordé dans l'état des lieux mais n'a finalement pas été retenu pour ce second SDSF.

Avec pour objectif de déterminer un cadre d'intervention et de s'accorder sur ce que l'on entend par le terme de «jeunesse», ce SDSF s'inspire de celle proposée par le Plan Normand de la Jeunesse et propose sa propre définition :

La «**jeunesse**» est ici abordée dans son sens le plus large possible, dans toute sa diversité, englobant avec elle l'**enfance** :

- dès la scolarité à partir de 3 ans en lien avec les Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) maternels et jusqu'à l'âge de 25 ans (en lien avec les dispositifs jeunesse déclinés dans le Calvados),
- en prenant en compte les problématiques que la jeunesse peut rencontrer et qui entravent la mise en place ou la réalisation d'un projet et un parcours,
- en considérant les jeunes comme une ressource.

Principaux constats :

Les structures jeunesse :

Le département possède une offre de service relativement large et bien mise en avant dans l'état des lieux réalisé. Parmi les acteurs investis auprès des jeunes, on peut citer, le Réseau Information Jeunesse et les points infos jeunesse, les missions locales, les locaux ados et les structures en Ps jeune, les FJT, les CLAJ, les PDN et bien sûr tous les accueils de loisirs.

Concernant ces derniers, le Calvados est relativement bien couvert en ACM. On recense une forte concentration des ALSH extra-scolaires sur l'agglomération caennaise avec la moitié des structures. Concernant les ALSH maternels, l'offre est moins étoffée que pour la tranche d'âge des 6-12 ans. Les accueils de type local ados ont évolué en nombre et en qualité d'accueil, notamment par le biais de la PS jeunes. De manière globale, les EPCI ayant la compétence ont tendance à couvrir au mieux leur territoire. A la marge, certaines zones sont encore dépourvues et les familles doivent être mobiles pour accéder à une structure plus éloignée de leur bassin de vie. Il est également à noter, toujours dans le champ des accueils de loisirs, une «diversité» de garderies périscolaires, dont certaines d'entre elles ne sont pas déclarées en ALSH alors qu'elles le devraient, conformément à la réglementation.

La continuité éducative sur les territoires doit rester une priorité.

Si l'état des lieux met en avant la diversité des lieux d'information à destination des jeunes et l'existence de nombreux sites internet, il pointe également une inégale répartition sur le département et donc sous-entend un problème d'accès pour les jeunes à certaines structures (notamment les PIJ, les CLAJ, les FJT). De plus, l'offre proposée n'apparaît pas toujours lisible pour les jeunes et ne facilite pas l'accès à l'information et donc à leurs droits.

Les démarches de projets menées sur les territoires, avec les collectivités, constituent des leviers pour accompagner les dynamiques et permettre d'améliorer le maillage sur le département. La dynamique à l'échelle départementale est pour autant nécessaire pour que puisse s'engager des projets nouveaux portés de façon collective par les acteurs de la jeunesse.

Les jeunes :

Au-delà des structures d'accueil, il est essentiel de s'intéresser aux jeunes dans leur globalité et de prévoir des actions en fonction de leurs besoins et de leurs âges. Tout d'abord, le bien-être et la santé des jeunes se devaient d'être abordés. Même si la plupart des jeunes s'estiment en bonne santé, les études sur les facteurs liés à leurs comportements et modes de vie montrent que ce propos doit être nuancé. Certains comportements à risque, certaines habitudes alimentaires, la sédentarité, le cyber-harcèlement (...) peuvent engendrer des impacts négatifs sur leur construction personnelle et leur santé au sens large.

Des actions notamment autour de la communication et de la prévention paraissent essentielles à mettre en œuvre. De même, développer notamment des structures comme les PAEJ et prévoir des actions spécifiques autour de l'accompagnement à la parentalité de parents d'adolescents pourrait apporter des solutions.

La mobilité des jeunes, le logement mais aussi l'engagement et l'autonomie sont également abordés dans cet état des lieux. Ce sont des sujets relativement vastes et complexes dans l'approche mais il apparaît clairement qu'il est nécessaire de travailler de façon concertée entre acteurs notamment autour du logement.

Les professionnels :

Les professionnels qui accompagnent ce public jouent un rôle majeur. Les entretiens réalisés auprès des accueils de loisirs ont permis de pointer quelques difficultés exprimées par les professionnels (turn-over des équipes, recrutement, locaux, besoin de compétences nouvelles telles que le numérique...). La question du déficit d'animateurs qualifiés reste une difficulté réelle.

Les Promeneurs du Net se sont fortement développés et permettent aujourd'hui d'assurer une présence sur les réseaux sociaux, en continuité de leur présence sur le terrain. C'est un atout certain pour notre département et aujourd'hui les Promeneurs du Net sont issus de structures très diverses. Le maillage doit continuer à s'étoffer et la coordination du dispositif, assuré aujourd'hui par la Maison des Adolescents, doit être soutenu.





ORIENTATIONS ET ENJEUX

ORIENTATIONS ET ENJEUX DU SECOND SDSF 2022-2025



Propos introductifs

Ce second schéma s'inscrit dans la continuité du précédent SDSF, tout en proposant des orientations plus ambitieuses.

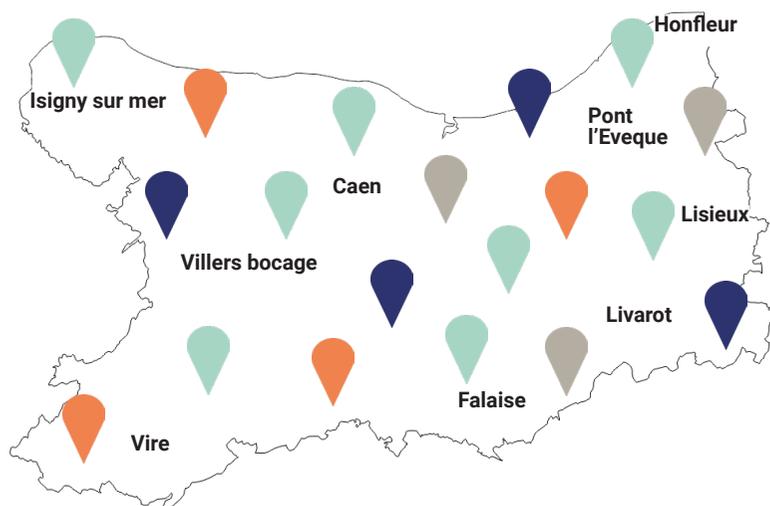
Les enjeux sont issus des orientations nationales concernant les politiques familiales. Ils répondent aux besoins identifiés par l'ensemble des partenaires, à l'issue de la démarche d'élaboration commune.

L'approche par thématique «petite enfance», «parentalité» et «jeunesse» permet une lisibilité des grands enjeux et des actions qui en découlent.

De façon transversale, **4 grands enjeux** sont déclinés sur chaque thématique et constituent la clé de voûte de ce nouveau Schéma :

- Maintien de l'offre d'accueil existante et développement d'une offre cohérente et mesurée sur les territoires pour un maillage territorial pertinent et équitable,
- Accompagnement des familles, notamment dans l'exercice de leur parentalité,
- Prise en compte de publics cibles et de nouveaux besoins identifiés,
- Lisibilité et accessibilité de l'offre pour faciliter l'accès aux droits.

Le choix a été fait d'apporter des réponses adaptées aux besoins de chaque territoire. Il est essentiel de penser un maillage territorial qui soit pertinent et équitable tout en proposant des services qui correspondent à chaque bassin de vie.



Un enjeu transversal et essentiel réside dans l'accompagnement des familles, de toutes les familles et notamment celles les plus fragiles (monoparentale, en insertion, avec un enfant porteur de handicap...). Elles méritent une attention particulière et il est nécessaire de les aider à trouver des réponses adaptées à leur situation, à leurs besoins et de faciliter leur accès aux droits.

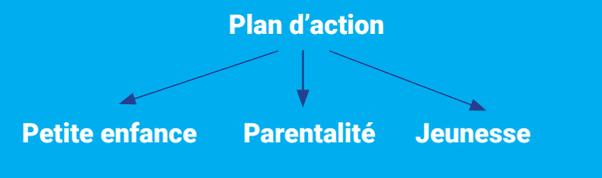
Il faut souligner également que les familles évoluent et que leurs besoins peuvent changer, en fonction de différents facteurs. Être parent n'est pas si simple qu'il n'y paraît et diverses études montrent que nombreux sont désormais les parents qui perçoivent leur rôle comme étant difficile. L'accompagnement autour de la parentalité constitue un enjeu fort, qui se veut être transversal.

Enfin, permettre aux familles et aux jeunes d'avoir une bonne lisibilité de l'offre d'accueil est essentielle : de nombreux dispositifs existent et il est parfois difficile de s'y retrouver parmi un ensemble de propositions (multi-accueil, micro-crèche, maison d'assistante maternelle, lieu d'accueil enfant-parent, local ados, point info jeune ...). Ce 2nd schéma met également l'accent sur cette problématique pour faciliter l'accès à l'information, aux structures et bien évidemment de façon plus générale pour faciliter l'accès aux droits.

Au-delà de ces 4 enjeux transversaux, **ce nouveau schéma essaie de prendre en compte une actualité très riche et qui ne cesse d'évoluer, notamment dans le domaine de la petite enfance.** Au fur et à mesure de la préparation de ce second schéma, des ajustements ont été nécessaires et il est important de préciser que certaines propositions d'actions seront amenées à s'adapter aux évolutions à venir. On peut citer par exemple le futur Service public de la petite enfance qui devrait se mettre en place. De même, il sera important de prendre en compte les résultats des travaux du comité de filière petite enfance, comité qui s'est installé en novembre 2021.

La structuration du Plan d'action

Le plan d'action ci-après permet de visualiser l'ensemble des enjeux et des orientations prévus dans ce second Schéma Départemental des Services aux Familles du Calvados. Il est ensuite décliné en 3 thématiques pour répertorier les 32 fiches actions du schéma.



PETITE ENFANCE > 15 FICHES ACTIONS

Enjeu n°1 : Pérenniser l'offre, la complémentarité et le développement des modes d'accueil en fonction des besoins des familles sur les territoires. Assurer une communication sur la petite enfance et les différents modes d'accueil existants

- 1.1 - Maintenir l'offre d'accueil individuel en assurant la promotion du métier d'assistant maternel et en suscitant de nouvelles vocations
- 1.2 - Accompagner les EAJE en PSU avec une attention particulière pour les nouvelles structures et celles les plus fragilisées. Accompagner les EAJE en PSU dans la bonne application des nouveaux textes réglementaires
- 1.3 - Maintenir la procédure d'accompagnement pour les projets EAJE en veillant à l'équilibre offre et besoin sur les territoires
- 1.4 - Accompagner les Relais Petite Enfance dans l'exercice de leurs (nouvelles) missions
- 1.5 - Prendre en compte les spécificités des structures micro-crèches en CMG
- 1.6 - Améliorer l'information en direction des familles
- 1.7 - Développer des actions spécifiques à destination des élus
- 1.8 - Mettre en place des outils communs inter-institutionnels

Enjeu n°2 : Prendre en compte les besoins spécifiques des familles et favoriser leur prise en charge

- 2.1 - Créer un pôle ressources Handicap à l'échelle départementale pour informer et accompagner les familles concernées
- 2.2 - Continuer à accompagner les EAJE dans la prise en charge des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique. Expérimenter de nouveaux types d'accueil pour les enfants extraordinaires
- 2.3 - Favoriser le maintien et le développement des MTA sur les territoires
- 2.4 - Développer des structures labellisées Avip (ou autre) permettant de répondre aux besoins des familles les plus fragiles ou avec des besoins atypiques

Enjeu n° 3 : Maintenir une dynamique de réseau petite enfance, favoriser le recrutement et la formation continue des professionnels

- 3.1 - Poursuivre l'animation des réseaux RPE et EAJE à l'échelle départementale
- 3.2 - Travailler de façon concertée, avec les partenaires compétents, sur la question du déficit de professionnels petite enfance
- 3.3 - Poursuivre la professionnalisation des professionnels de l'accueil individuel afin d'améliorer la qualité d'accueil



PARENTALITE = 6 Fiches Actions

Enjeu n°1 : Poursuivre et développer l'information sur les dispositifs existants et les structures parentalité implantées sur les territoires

- 1.1 - Utiliser les réseaux de communication existants et développer de nouveaux modes de communication
- 1.2 - Mettre en place une rencontre départementale biannuelle à destination des élus

Enjeu n°2 : Assurer la diversité de réponse aux besoins des familles sur les territoires

- 2.1- Mettre en place le panier de services parentalité sur les EPCI
- 2.2 - Développer le recours à l'aide à domicile en direction des familles en synergie avec l'offre de service des 1000 premiers jours
- 2.3 - Proposer de nouvelles réponses aux nouveaux besoins repérés des familles (notamment les familles monoparentales, séparées, victimes de violence conjugale...)

Enjeu n° 3 : Poursuivre la dynamique d'acteurs autour du soutien et de l'accompagnement à la parentalité

- 3.1 - Réimpulser la dynamique parentalité à l'échelle départementale et sur les territoires





JEUNESSE = 11 Fiches Actions

Enjeu n°1 : Assurer la continuité éducative sur les territoires (3-25 ans)

- 1.1 - Continuer d'améliorer l'accès du public aux structures ACM
- 1.2 - Qualifier les temps d'accueil de mineurs
- 1.3 - Continuer à déployer les actions et l'accompagnement aux pratiques numériques
- 1.4 - Accompagner la structuration des politiques enfance-jeunesse sur les territoires

Enjeu n°2 : Accompagner les jeunes mineurs et leurs familles (12-17 ans)

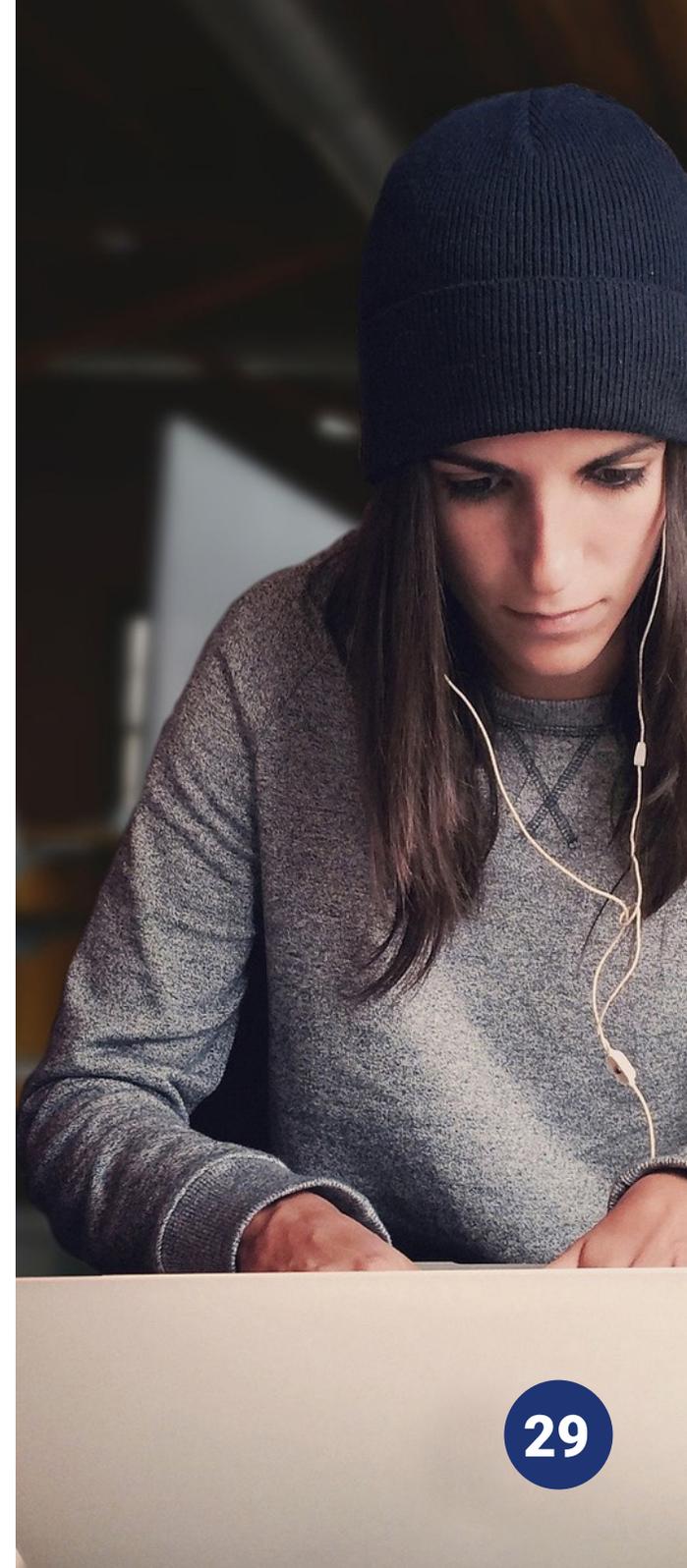
- 2.1 - Organiser l'information pour le public et mieux communiquer sur les ressources existantes en vue notamment de faciliter l'accès aux droits
- 2.2 - Développer les actions parentalité pour les familles avec adolescents et les structures d'écoute

Enjeu n°3 : Accompagner la prise d'autonomie des jeunes (12-25 ans)

- 3.1 - Être attentif à la santé et au bien-être des jeunes
- 3.2 - Travailler de façon concertée sur la question du logement des jeunes
- 3.3 - Travailler sur la question de la mobilité de façon large (freins psychologiques, difficultés du quotidien...)
- 3.4 - Promouvoir et valoriser l'engagement et l'autonomie des jeunes

Enjeu n° 4 : Poursuivre les actions de coordination des acteurs du territoire

- 4.1 - Mettre en lumière les différences et les complémentarités des institutions œuvrant dans la jeunesse



Plan d'action «Petite Enfance»

L'offre d'accueil petite enfance a profondément évolué et changé depuis une dizaine d'années dans notre pays, avec notamment le fort développement des structures «micro-crèches», l'arrivée du secteur privé et en parallèle, une offre d'accueil individuel nettement en déclin. Notre département a suivi cette même tendance et aujourd'hui, le Calvados est doté de nombreuses structures d'accueil collectif et d'un potentiel d'assistants maternels qui diminue et qui est vieillissant.

Notre département enregistre une croissance démographique non homogène et très différente d'un EPCI à un autre. La répartition des enfants de moins de 6 ans et leur évolution est différente selon les territoires. Ainsi les EPCI situés dans la

périphérie de l'agglomération caennaise apparaissent plus dynamiques avec des taux de natalité plus forts, des indices de jeunesse plus marqués et une évolution démographique plus importante.

Selon l'état des lieux Codaje, le taux global de couverture «potentiel» en modes d'accueils des moins de 3 ans est de 64%. Toutefois, tous les EPCI n'offrent pas la même diversité en mode d'accueil et certains territoires peuvent apparaître faiblement sous-dotés en accueil collectif. Certains bassins de vie n'offrent ainsi pas toujours la possibilité aux familles de choisir leur mode d'accueil faute de diversité ou faute d'accessibilité financière.

Chiffres-clés de la Petite Enfance au 31/12/21 :

- **122 structures petite enfance** pour une capacité d'accueil de **2 917 places** au total :
 - **65 Multi-accueils** avec une **capacité comprise entre 13 et 80 places**,
 - **57 Micro-crèches** dont 8 en fonctionnement Psu.
- **27 MAM** au 31 décembre 2021 pour une offre d'accueil de **303 places**.
- Le nombre d'**assistants maternels** est de **4 824 dont 77 % sont en activité**. Entre 2019 et 2021, le nombre d'assistants maternels en activité a baissé de 10 %. Leur moyenne d'âge est de 47,7 ans, selon l'Acoss en 2020.
- **62 RPE** sont recensés dans le département : **543 communes sont couvertes**. L'offre des RPE permet de couvrir la quasi-totalité du département et évolue désormais peu. Concrètement, 1 ETP de RPE = 62 assistants maternels en activité.
- En 2021, il existe **12 dispositifs MTA** dans le département dont 9 emploient un EJE.
- **Un taux de couverture des moins de 3 ans de 75,5%**, supérieur à la moyenne nationale de 59,8%.
- 37 813 enfants de moins de 6 ans dont 18 938 enfants de moins de 3 ans (enfants d'allocataires Caf et Msa).
- Un contexte démographique non homogène avec des EPCI en croissance parfois forte et d'autres EPCI où la population tend à diminuer.
- Un solde naturel très hétérogène sur le département.
- Un taux de femmes actives (allocataires Caf) avec enfants de moins de 3 ans qui s'élève à 81 % (contre 72,1 % au niveau national).

Problématiques et constats autour de la Petite enfance :

- **Une offre importante mais inégalement répartie et localement peu diversifiée.**
- **Une offre en croissance mais sur laquelle pèsent différentes menaces :**
 - vieillissement et forte diminution du nombre d'assistants maternels agréés et actifs (premier mode d'accueil de la petite enfance, après les familles),
 - déficit d'attractivité des métiers de la petite enfance et appétence pour de nouvelles modalités de fonctionnement (essor des Maisons d'Assistants Maternels, des micro-crèches),
 - demande croissante des familles pour accéder aux accueils collectifs de la petite enfance et des besoins qui évoluent au regard des situations familiales et des évolutions sociétales (télétravail, temps partiel, publics fragiles ou en insertion, monoparents, enfants porteurs de handicaps...),
 - offre globalement en croissance mais qui fait face à une diminution des places financées en PSU au profit de places en micro-crèche PAJE, qui ne permettent pas forcément l'accès aux familles les plus en difficulté.
- **Un secteur actuellement en tension : déficit de professionnels qualifiés et une évolution réglementaire forte (nombreux décrets récents).**
- **D'autres modes d'accueils de la petite enfance qui restent quantitativement plus marginaux** (accueil à domicile, dispositif des moins de trois).
- **Un bon accompagnement de l'accueil individuel par les Relais petite enfance** : la quasi-totalité du département est désormais couverte mais les Relais ont besoin d'être accompagnés pour assurer au mieux leur missions dans un contexte réglementaire évolutif.
- **Une lisibilité de l'offre d'accueil qui reste à valoriser et à faciliter.**



Au regard de ces principaux constats, voici les 3 ENJEUX IDENTIFIÉS pour la Petite Enfance :

- > Pérenniser l'offre, la complémentarité et le développement des modes d'accueil en fonction des besoins des familles sur les territoires. Assurer une communication sur la petite enfance et les différents modes d'accueil existants.
- > Prendre en compte les besoins spécifiques des familles et favoriser leur prise en charge.
- > Maintenir une dynamique de réseau petite enfance, favoriser le recrutement et la formation continue des professionnels.



PETITE ENFANCE

Enjeu n°1 :

Pérenniser l'offre, la complémentarité et le développement des modes d'accueil en fonction des besoins des familles sur les territoires. Assurer une communication sur la petite enfance et les différents modes d'accueil existants.

Objectifs généraux :

Maintenir l'offre d'accueil individuel proposée par les assistants maternels à domicile et en MAM. Anticiper le déficit de professionnels au regard du nombre de départs à la retraite prévu dans les années à venir.

Fiche action n°1-1 :

Maintenir l'offre d'accueil individuel en assurant la promotion du métier d'assistant maternel et en suscitant de nouvelles vocations

Principaux constats :

- L'accueil individuel par les assistants maternels reste le 1er mode d'accueil du jeune enfant sur le département.
- On constate une diminution importante du nombre d'assistants maternels de plus de 25 % entre 2013 et 2020 (4676 assistants maternels au 31/12/20 contre 6353 en 2013 soit 26,5 %).
- Près de 50 % des professionnels sont âgés de plus de 50 ans. Près d'un professionnel sur 3 a plus de 55 ans. En Normandie, 43% des assistants maternels partiront à la retraite d'ici 2030.
- On observe également un déficit d'entrée dans le métier d'assistant maternel, avec une baisse des nouveaux agréments (en lien notamment avec l'évolution des modalités d'agrément).
- Au 31 décembre 2020, 24 MAM sont recensées dans le département pour une capacité d'accueil de 263 enfants.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Pmi, Fepem et Caf

Public cible : Assistants maternels et candidats à l'agrément

Actions à mettre en œuvre

- Promouvoir le métier d'assistant maternel de façon générale et sur les territoires à travers les démarches de projet (démarche Ctg, démarche Gmr) et par le biais des Relais Petite Enfance (et notamment ceux positionnés sur la mission optionnelle «Promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication») et autres canaux pertinents.
- Mettre en place une réflexion inter-partenaire pour promouvoir le métier d'assistant maternel, maintenir l'offre d'accueil et travailler sur les problématiques rencontrées par les professionnels.
Enjeux et objectifs :
 - Valorisation et attractivité du métier (développement communication, information des AM pour faciliter leur installation, actions des RPE...)
 - Identification des freins / recherche de solutions
- Mettre en œuvre les actions, à l'issue des réflexions du groupe de travail inter-partenaire
- Poursuivre les réunions d'informations collectives pour les porteurs de projets MAM et améliorer l'accompagnement des MAM sur les aspects pédagogiques et éducatifs. Veiller à une implantation géographique cohérente sur les territoires (adéquation offre/besoin).

Feuille de route

- Produire un plan de communication en s'appuyant sur les nombreux supports existants (vidéos valorisant le métier, plaquette de communication...)
- Prévoir un groupe de travail inter-partenaire avec des temps de travail à mener
Associer quelques assistants maternels sur des temps de réflexion
- Mener des actions de valorisation du métier d'assistant maternel à travers des journées de promotion du métier
- Réfléchir à la mise en place d'un réseau MAM

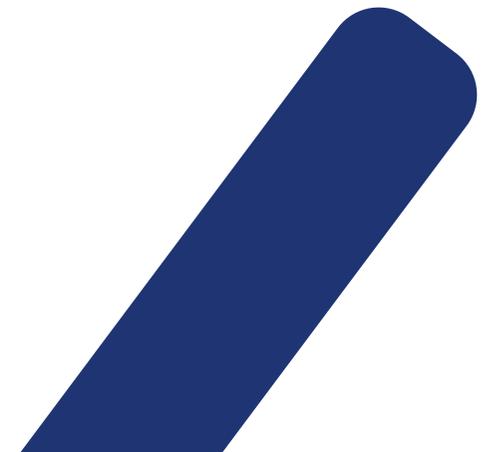
Partenaires : Pmi, Fepem, Caf, Rpe, Msa, Pôle Emploi, Uamc et Région

Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'un plan de communication sur le métier d'assistant maternel
- Mise en place d'un groupe de travail sur la promotion du métier d'assistant maternel
- Nombre de journées de promotion du métier d'assistant maternel
- Nombre de rencontres du groupe de travail et actions mises en place
- Animation des réunions d'informations collectives Mam et veille en termes de développement sur les territoires
- Nb de nouveaux assistants maternels

Echéance

2023 et 2024



PETITE ENFANCE

Enjeu n°1 :

Pérenniser l'offre, la complémentarité et le développement des modes d'accueil en fonction des besoins des familles sur les territoires. Assurer une communication sur la petite enfance et les différents modes d'accueil existants.

Objectifs généraux :

Accompagner les nouvelles structures d'accueil collectif en mode PSU (Prestation de Service Unique) et assurer le maintien de celles déjà existantes.

Fiche action n°1-2 :

Accompagner les EAJE en PSU avec une attention particulière pour les nouvelles structures et celles les plus fragilisées

Accompagner les EAJE en PSU dans la bonne application des nouveaux textes réglementaires

Principaux constats :

- On recense 75 EAJE PSU sur le territoire du Calvados répartis sur 12 EPCI (de 1 à 5 EAJE par EPCI).
- On observe une concentration importante des EAJE sur Caen la mer avec 50 structures (soit 66% des structures EAJE).
- 10 EAJE associatifs sont accompagnés via la démarche IDA (Informer Détecter Accompagner) par la Caf par le biais du Fonds publics et territoire axe 5.
- Les EAJE connaissent régulièrement des changements de gouvernance (changement de direction ou de composition de bureau pour les associations) entraînant des difficultés de compréhension des consignes liées à l'optimisation de la PSU.
- L'ouverture de nouvelles structures PSU nécessite un accompagnement rapproché durant la première année.
- L'ordonnance du 9 mai 2021 relative aux services aux familles et les décrets d'application qui en découlent viennent impacter le fonctionnement des structures petite enfance.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf et Pmi

Public cible : Etablissements d'accueil du jeune enfant en mode PSU

Actions à mettre en œuvre

- 1) Organiser un accompagnement spécifique pour les nouvelles structures « Parcours du nouvel EAJE » :
 - Proposer une rencontre Caf/CD systématique dans les 6 mois suivant l'ouverture afin de faire le point sur le fonctionnement de la structure et identifier précocement les éventuelles difficultés rencontrées.
 - Prévoir un accompagnement spécifique et adapté aux problématiques identifiées pendant la première année de fonctionnement.
- 2) Accompagner et soutenir les structures collectives fragilisées en mobilisant les différents partenaires :
 - Poursuite de la démarche IDA (Informer Détecter Accompagner) : mise en place et suivi d'un plan d'action suite à un état des lieux réalisé par structure.
 - Maintien du guide PSU (prestation de service unique) : mise à jour annuelle et communication du guide PSU répertoriant la réglementation Cnaf en vigueur.
 - Accompagnement spécifique de structures repérées (difficultés rencontrées dans les déclarations de données, nouveau directeur...) ou de structures ayant un nouveau gestionnaire (changement de bureau associatif) afin d'optimiser les financements et de présenter les différentes démarches inhérentes au paiement de la prestation de service.

Feuille de route

Outil à prévoir : fiche de suivi avec faisceaux d'indicateurs (financiers, organisationnels, gouvernance, fréquentation, stabilité d'équipe...)

Plan d'action à mettre en place si besoin

Continuer à associer les collectivités à la démarche IDA

3) Accompagner les EAJE dans la bonne application des nouveaux textes réglementaires, via le réseau des Eaje, les réunions gestionnaires et l'accompagnement de la Caf et de la Pmi.

Poursuite des réunions de réseaux

Partenaires : Caf, Pmi et collectivités

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'accompagnement de structures collectives et fragilisées
- Nombre de structures maintenues suite à l'accompagnement
- Nombre de rencontres de suivi organisées
- Formalisation de la démarche « Parcours du nouvel EAJE »
- Amélioration des indicateurs de suivi (déclarations de données) des EAJE PSU

Echéance

2023



PETITE ENFANCE

Enjeu n°1 :

Pérenniser l'offre, la complémentarité et le développement des modes d'accueil en fonction des besoins des familles sur les territoires. Assurer une communication sur la petite enfance et les différents modes d'accueil existants.

Objectifs généraux :

S'assurer de la bonne adéquation entre l'offre et le besoin d'accueil sur les territoires.

Accompagner les porteurs de projet EAJE.

Fiche action n°1-3 :

Maintenir la procédure d'accompagnement pour les projets EAJE en veillant à l'équilibre offre et besoin sur les territoires

Principaux constats :

- Existence d'une procédure mise en place par la Pmi et la Caf pour accompagner les porteurs de projet (présentation du projet en Comité de pilotage avec envoi des documents en amont, complétude des éléments manquants et prise en compte des recommandations et/ou obligations Pmi et Caf...). Cette procédure permet d'étudier conjointement les projets et d'avoir une vigilance sur la pertinence du territoire d'implantation choisi par le porteur.
- Les porteurs de projets doivent réaliser un diagnostic de territoire. Ils sont parfois en difficulté dans cet exercice où l'intérêt du diagnostic est de mettre en lumière le besoin des familles et la bonne adéquation entre la proposition d'une nouvelle offre d'accueil et le besoin repéré sur le territoire ciblé.
- Le SDSF, tel que mentionné dans le décret du 14/12/21, doit comporter un plan d'actions départemental organisant le maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination de l'offre d'accueil jeune enfant et du soutien à la parentalité.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf et Pmi

Public cible : Porteurs de projets EAJE

Actions à mettre en œuvre

- Maintenir les COPIL EAJE pilotés par la Pmi et la Caf pour les nouveaux projets financés en PSU ou portés par les collectivités locales.
- Accompagner les porteurs de projet dans le cadre des COPIL, à la réalisation de diagnostics de territoire (choix et pertinence du territoire d'implantation, adéquation offre/besoin, prise en compte du SDSF).
- Réaliser un document support à la réalisation de diagnostic présentant les attendus d'un diagnostic, donnant des apports méthodologiques et listant les principales sources et indicateurs à mobiliser. Etablir une liste de partenaires ou prestataires en capacité d'accompagner les démarches de diagnostic (Cabinet d'études, écoles...).
- Implanter les nouveaux EAJE au regard des besoins identifiés sur les territoires avec les collectivités dans un souci de maillage territorial.

Feuille de route

Diagnostics partagés qui pourront être réalisés par des cabinets, par des étudiants (ex IRTS) ou de façon conjointe avec les partenaires du territoire

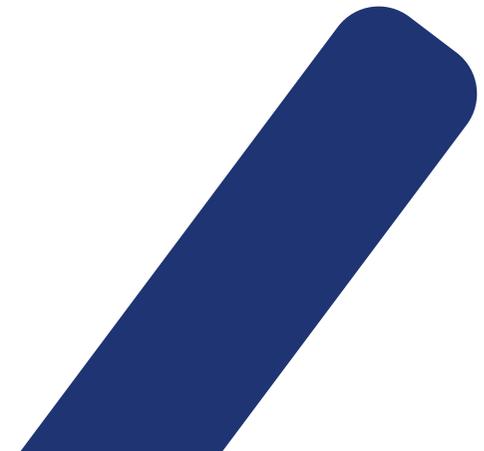
Partenaires : Caf, Pmi, Collectivités territoriales et porteurs de projets

Indicateurs de réalisation

- Nombre de projets accompagnés
- Réalisation d'un document support à la réalisation de diagnostics
- Nombre de nouveaux projets développés

Echéance

2023



PETITE ENFANCE

Enjeu n°1 :

Pérenniser l'offre, la complémentarité et le développement des modes d'accueil en fonction des besoins des familles sur les territoires. Assurer une communication sur la petite enfance et les différents modes d'accueil existants.

Objectifs généraux :

Soutenir les Relais Petite Enfance (ex-RAM) dans leurs missions à destination des familles, des enfants et des professionnels de l'accueil individuel.

Fiche action n°1-4 :

Accompagner les Relais Petite Enfance dans l'exercice de leurs (nouvelles) missions

Principaux constats :

- Suite à la parution du décret d'application du 31 août 2021, les Ram sont désormais des Relais Petite Enfance. Un nouveau référentiel est applicable et de nouvelles missions complémentaires peuvent être choisies par les gestionnaires.
- L'actualité réglementaire est conséquente avec notamment la nouvelle convention collective du particulier employeur.
- Une des difficultés récurrentes pour les RPE est l'accompagnement du public sur les questions d'ordre juridique. Les RPE ont pour mission d'apporter un premier niveau d'information et d'orienter vers des organismes compétents sur ce type de questions. Bien souvent, les familles se trouvent sans réponse et reviennent vers le RPE qui n'a pas de solution.
- Plusieurs Caf sont signataires d'une convention de partenariat avec la Fepem permettant d'accompagner les RPE sur les questions d'ordre juridique.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf et Uamc

Public cible : Les responsables des Relais petite enfance

Actions à mettre en œuvre

- Accompagner les RAM qui deviennent des « Relais Petite enfance » via le réseau départemental des RPE et via l'accompagnement des conseillers techniques Caf : Accompagnement global et accompagnement dans l'appréhension et la mise en œuvre des nouvelles missions optionnelles.
- Faciliter la prise de poste de nouveaux animateurs de Rpe. Prévoir par exemple un système de parrainage, une mise en réseau à petite échelle, une formation spécifique.
- Initier un partenariat avec la FEPEM pour mieux accompagner les Relais et donc le public (parents et professionnels) sur les aspects juridiques (Réunions d'information collective à destination des RPE, ligne téléphonique...).

Feuille de route

Partenaires : Caf, Rpe et Fepem

Indicateurs de réalisation

- Mise en place de modalités d'accompagnement des nouveaux animateurs de RPE
- Mise en place effective d'un partenariat avec la Fepem
- Nombre de RPE accompagnés financièrement et type d'achats ou prestations effectués

Echéance

2023

PETITE ENFANCE

Enjeu n°1 :

Pérenniser l'offre, la complémentarité et le développement des modes d'accueil en fonction des besoins des familles sur les territoires. Assurer une communication sur la petite enfance et les différents modes d'accueil existants.

Objectifs généraux :

Prendre en compte les besoins des micro-crèches.
Réfléchir à l'accompagnement de ces structures.

Fiche action n°1-5 :

Prendre en compte les spécificités des structures micro-crèches en CMG

Principaux constats :

- Le nombre de micro-crèches en mode Paje continue d'évoluer de façon exponentielle dans le Calvados. Les porteurs de projet sont de plus en plus nombreux et/ou tentent de démultiplier les structures.
- Les micro-crèches ont une réglementation spécifique, qui est impactée par les nouveaux textes.
- Les professionnels travaillent souvent de façon isolée, sans contact avec les autres professionnels petite enfance.
- Un travail d'accompagnement et d'apports pédagogiques auprès des équipes serait nécessaire pour améliorer la qualité dans ces structures.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf et Pmi

Public cible : Gestionnaires et référents techniques des micro-crèches Cmg

Actions à mettre en œuvre

- Maintenir les réunions d'information collectives à destination des porteurs de projets micro-crèches, animées conjointement par la Pmi et la Caf.
- Actualiser le guide «micro-crèche» (guide répertoriant les principales informations à destination des porteurs de projet), au regard des évolutions réglementaires.
- Mener une réflexion inter-partenaire autour de la spécificité des micro-crèches (besoins des professionnels, place du référent technique, gouvernance...).
- Convier les référents techniques micro-crèches aux rencontres Eaje-Rpe tous les 2 ans pour créer du lien avec les autres professionnels, faciliter le maillage territorial et leur permettre d'accéder au contenu de ces journées (cf fiche 3.1).

Feuille de route

Mise en place d'un groupe de travail spécifique inter-institutionnel

Partenaires : Caf, Pmi, Micro-Crèches et Uamc

Indicateurs de réalisation

- Nombre de réunions pour les micro-crèches Paje à destination des gestionnaires et nombre de participants
- Actualisation du guide «micro-crèche»
- Mise en place effective d'un groupe de travail spécifique «micro-crèche»
- Ouverture des journées départementales aux référents techniques des micro-crèches en Cmg

Echéance

2023 et 2024

PETITE ENFANCE

Enjeu n°1 :

Pérenniser l'offre, la complémentarité et le développement des modes d'accueil en fonction des besoins des familles sur les territoires. Assurer une communication sur la petite enfance et les différents modes d'accueil existants.

Objectifs généraux :

Faciliter la recherche de solutions d'accueil pour les familles.

Fiche action n°1-6 :

Améliorer l'information en direction des familles

Principaux constats :

- Méconnaissance des familles, parfois des professionnels et des élus, des différents modes d'accueil existants (modalités d'accueil et de tarification différentes). Parfois un manque de lisibilité sur l'offre d'accueil d'un même territoire.
- Nécessité de repositionner le Relais Petite Enfance qui permet d'accompagner les familles dans la recherche et le choix d'un mode d'accueil.
- Besoin de mieux communiquer pour donner une information simple afin d'accompagner les parents dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf du Calvados et Uamc

Public cible : Familles, Professionnels et Elus

Actions à mettre en œuvre

- Enrichir le site spécifique « mon-enfant.fr » tout en renforçant son attractivité et en veillant à une mise à jour régulière des informations.
- Développer une communication sur les missions des Relais Petite enfance (ex-RAM). Ce plan de communication permettra notamment d'expliquer leurs missions, de repositionner les relais sur leur territoire d'intervention en tant que structure d'information et d'orientation sur les modes d'accueil.
- Faire la promotion de l'application des 1000 premiers jours et du site mon-enfant.fr auprès des parents et futurs parents : deux outils qui permettent d'obtenir une information claire et actualisée sur les modes d'accueil petite enfance, sur les dispositifs existants et sur la localisation des structures sur un territoire.
- Faciliter la réalisation de guides des Services aux Familles sur les territoires, à destination des professionnels et des familles. Proposer la mise en place de ce type d'outil via les démarches de Ctg et Gmr.
- Promouvoir la future charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Feuille de route

Renforcer l'accompagnement de la Caf auprès des partenaires (Structures petite enfance, RPE, Assistants maternels...)

Déterminer les actions du plan de communication. Caf

Répertorier les guides des Services aux Familles existants

Partenaires : Caf, Msa, Union Amicale des Maires du Calvados, Collectivités, Conseil départemental et Structures (Eaje, Alsh, Rpe...)

Indicateurs de réalisation

- Réalisation et mise en œuvre d'une communication sur les Relais Petite Enfance
- Promotion de l'application des 1000 premiers jours et de mon-enfant.fr
- Nombre de territoires ayant réalisé un guide des services aux familles
- Promotion de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Echéance

2023 - 2024



PETITE ENFANCE

Enjeu n°1 :

Pérenniser l'offre, la complémentarité et le développement des modes d'accueil en fonction des besoins des familles sur les territoires. Assurer une communication sur la petite enfance et les différents modes d'accueil existants.

Objectifs généraux :

Communiquer sur les différents dispositifs existants en matière d'offre d'accueil. Maintenir une dynamique et partager une information globale à destination des élus. Assurer le maintien et le développement des structures petite enfance de façon concertée.

Fiche action n°1-7 :

Développer des actions spécifiques à destination des élus

Principaux constats :

- Les acteurs locaux et les élus ont besoin d'être informés sur la diversité des modes d'accueil existants et plus globalement sur les évolutions réglementaires.
- Les rencontres entre pairs permettent de partager des retours d'expérience.
- Le fort développement des micro-crèches Paje a un impact sur l'équilibre des modes d'accueil sur les territoires, pouvant avoir une incidence sur la pérennité des EAJE PSU.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Union Amicale des maires du Calvados

Public cible : Elus des collectivités ayant la compétence petite enfance

Actions à mettre en œuvre

- Instaurer une rencontre départementale avec les élus, animée de façon conjointe par la Caf et la Pmi, en collaboration avec l'Union Amicale des Maires du Calvados. Cette rencontre sera proposée tous les deux ans aux collectivités ayant la compétence petite enfance (EPCI et communes).
Cette rencontre permettra d'apporter une information globale sur les dispositifs petite enfance, sur les évolutions réglementaires et de faire le point sur le développement des structures et le rapport offre/besoin.
La présence de l'ensemble des collectivités garantira un regard croisé de ce qui se déroule à l'échelle départementale.
- Publier une lettre aux élus pour apporter de l'information régulière.
- Prévoir une présentation par la Caf au groupe de travail petite enfance mis en place par l'Union Amicale des Maires du Calvados.
- Poursuivre l'accompagnement proposé par les conseillers techniques de la Caf de façon individualisée, sur les territoires, avec les collectivités.

Feuille de route

Rencontre à préparer de façon conjointe par la Caf, la Pmi et l'Union Amicale des Maires du Calvados. Faire le lien avec les orientations du SDSF

Accompagnement via les démarches Ctg

Partenaires : Union Amicale des Maires du Calvados, Pmi, Caf, Msa et Collectivités

Indicateurs de réalisation

- Mise en place effective de la rencontre
- Nombre de collectivités conviées
- Nombre de collectivités et d'élus présents

Echéance

2023

PETITE ENFANCE

Enjeu n°1 :

Pérenniser l'offre, la complémentarité et le développement des modes d'accueil en fonction des besoins des familles sur les territoires. Assurer une communication sur la petite enfance et les différents modes d'accueil existants.

Objectifs généraux :

Améliorer le partage de données, entre institutions, relatives au développement des structures ou au changement d'agrément.

Fiche action n°1-8 :

Mettre en place des outils communs inter-institutionnels

Principaux constats :

- Les Eaje, les Mam se sont fortement développés sur le département du Calvados en une dizaine d'année et sont aujourd'hui en nombre conséquent. Les demandes d'extension ou de modification du nombre de places, les changements de statuts, les ouvertures et parfois même les fermetures impliquent un suivi régulier, rigoureux et conjoint entre institutions.
- Les acteurs inter-institutionnels expriment la nécessité d'avoir des outils communs spécifiques permettant de partager en simultané les informations et donc d'en faciliter la transmission.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf et Pmi

Public cible : Agents des services concernés de la Caf et de la Pmi

Actions à mettre en œuvre

- Prévoir un Benchmark avec les autres départements.
- Développer de nouveaux outils dématérialisés entre la Caf et la Pmi (tableaux de bord, fichier commun de suivi des projets) pour gagner en réactivité face aux acteurs de terrain (demande d'agrément, d'extension...). Permettra une consolidation, une fiabilité des données statistiques et un regard croisé de l'évolution des structures sur les territoires dans l'optique de la bonne adéquation offre / besoin.

Feuille de route

Partenaires :

Indicateurs de réalisation

- Benchmark
- Mise en place de tableaux de bord entre la Caf et la Pmi

Echéance

2023

PETITE ENFANCE

Enjeu n°2 :

Prendre en compte les besoins spécifiques des familles et favoriser leur prise en charge.

Objectifs généraux :

Prendre en compte les besoins des familles avec enfant porteur de handicap ou de maladie chronique. Apporter un accompagnement adapté et bienveillant pour ces familles.

Fiche action n°2-1 :

Créer un pôle ressources Handicap à l'échelle départementale pour informer et accompagner les familles concernées

Principaux constats :

- Le pôle ressources handicap est un dispositif récent qui vise à faciliter et à développer l'accueil d'enfants en situation de handicap dans des structures ordinaires de la petite enfance et de loisirs. Un référentiel national réalisé par la Branche Famille en précise les missions.
- Les enfants en situation de handicap ont encore aujourd'hui un accès limité aux différents modes d'accueil en France puisque 54 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés exclusivement par leurs parents contre 32 % pour les autres enfants.
- En 2017, 19,5 % des enfants bénéficiaires de l'AAEH de moins de 6 ans sont inscrits en EAJE et 0.70 % des enfants de moins de 12 ans bénéficiaires de l'AAEH sont accueillis en ALSH en 2016.
- Les familles peuvent manquer d'information concernant les ressources existantes et/ ou les professionnels pouvant les accompagner et ont besoin d'information sur les modalités d'accès et d'accueil au sein des structures.
- Certaines familles ont besoin d'un accueil à temps complet, de répit et d'accompagnement parental, tandis que d'autres expriment des besoins sur temps morcelés, en raison de temps très réguliers de rééducation pour certains enfants (dans ce cas, la garde à domicile est souvent privilégiée).

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf et Pmi

Public cible : Les enfants de 0 à 17 ans en situation de handicap ou en « parcours de diagnostic » (Camps, médecin de PMI, pédiatre, démarche auprès de la Mdp...).)

Actions à mettre en œuvre

Créer un pôle ressources handicap à l'échelle départementale. Le pôle assurera une mission d'accueil, d'information, d'orientation accompagnée et d'appui en direction des familles et des professionnels intervenant sur le secteur de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse et de la parentalité. Ce service sera gratuit. Le pôle ne mettra pas à disposition du personnel pour assurer l'accueil des enfants en situation de handicap.

Il assurera les 4 missions suivantes :

- Informer et accompagner les familles ayant un enfant en situation de handicap, dans l'accès aux modes de garde et d'accueil en milieu ordinaire sur la période de la petite enfance, sur les temps péri et extrascolaires, de loisirs ou de vacances.
- Assurer, auprès des lieux d'accueil du territoire, un appui technique et une expertise, de nature à les accompagner dans la préparation et la mise en œuvre de l'accueil effectif des enfants en situation de handicap.

Il s'appuie, le cas échéant, sur les ressources spécialisées du territoire pour assurer l'effectivité de cet appui et expertise.

Feuille de route

Désignation par un appel à projet d'une structure référente territoriale en charge du pôle

Recrutement d'un référent territorial salarié à temps plein

Comité de pilotage + comité technique pour assurer le suivi

- Promouvoir l'offre de répit en faveur des parents d'enfants porteurs de handicap proposée par les services et les associations qui interviennent sur le département.
- Mettre en place des actions complémentaires en lien avec le Schéma départemental des services aux familles et la Charte accueil réussi :
 - Actions de sensibilisation sur le territoire / actions de formation à destination des organisateurs et/ou des équipes d'encadrement / actions de coordination et de mise en réseau des acteurs / actions de promotion et de valorisation des initiatives et des actions réalisées sur le territoire / actions d'analyse ou d'observatoire de la fréquentation des enfants en situation de handicap et de son évolution sur le territoire.

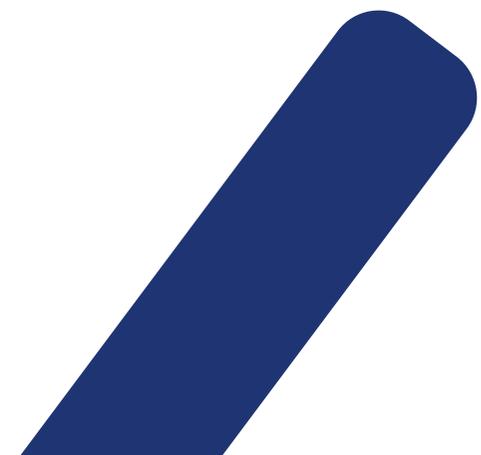
Partenaires : Caf, Pmi, Msa et Dsden (...)

Indicateurs de réalisation

- Mise en place du Pôle ressources handicap en 2023 et évaluation de son action via un rapport d'activité annuel

Echéance

2023 - 2025



PETITE ENFANCE

Enjeu n°2 :

Prendre en compte les besoins spécifiques des familles et favoriser leur prise en charge.

Objectifs généraux :

Prendre en compte les besoins des familles avec enfant porteur de handicap ou de maladie chronique. Apporter un accompagnement adapté et bienveillant pour ces familles.

Fiche action n°2-2 :

Continuer à accompagner les EAJE dans la prise en charge des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique. Expérimenter de nouveaux types d'accueil pour les enfants extraordinaires

Principaux constats :

- Les enfants en situation de handicap ont encore aujourd'hui un accès limité aux différents modes d'accueil en France puisque 54 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés exclusivement par leurs parents contre 32 % pour les autres enfants.
- Dans le Calvados, même si les EAJE accueillent plus d'enfants porteurs de handicap qu'il y a quelques années, le constat est que le nombre de demandes en EAJE est relativement faible, notamment en milieu rural.
- Certaines familles ont besoin d'un accueil à temps complet, de répit et d'accompagnement parental, tandis que d'autres expriment des besoins sur temps morcelés, en raison de temps très réguliers de rééducation pour certains enfants (dans ce cas, la garde à domicile est souvent privilégiée).

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf du Calvados

Public cible : Les familles avec enfants en situation de handicap ou en «parcours de diagnostic» et les EAJE

Actions à mettre en œuvre

- Continuer à accompagner les EAJE dans la prise en charge des enfants porteurs de handicap et les enfants porteurs de maladie chronique :
 - Maintenir l'accompagnement auprès des EAJE dans l'écriture des règlements de fonctionnement pour s'assurer de la prise en compte des besoins et de l'accueil des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique.
 - Continuer à proposer les formations initiées par les partenaires suite au 1er Sdsf à destination des responsables d'EAJE sur la thématique du handicap.
 - Poursuivre l'accompagnement financier de la Caf (bonus handicap et accompagnement local) auprès des structures pour permettre l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de porteurs de maladie chronique.
- Promouvoir l'aide à domicile et l'offre de répit, via le Pôle ressources handicap pour apporter un soutien et un accompagnement aux familles.
- Accompagner des expérimentations de structures innovantes adaptées aux besoins locaux pour l'accueil d'enfants extra-ordinaires et de leurs familles.

Feuille de route

Instaurer une réflexion partenariale avec la MDPH pour évoquer les différentes pistes de travail

Partenaires : Caf, Msa, Dsden et Pmi (...)

Indicateurs de réalisation

- Maintien de l'accompagnement auprès des EAJE dans l'écriture des règlements de fonctionnement
- Nombre de professionnels participants aux temps de formations sur la thématique du handicap et nombre de structures concernées
- Evolution du nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis au sein des EAJE
- Evolution du nombre de parents bénéficiant de temps de répit ou bénéficiant de l'aide à domicile
- Expérimentation effective d'une structure à destination d'enfants extra-ordinaires

Echéance

2023 - 2025



PETITE ENFANCE

Enjeu n°2 :

Prendre en compte les besoins spécifiques des familles et favoriser leur prise en charge.

Objectifs généraux :

Favoriser la scolarisation précoce des jeunes enfants. Maintenir les MTA qui sont complémentaires des structures du jeune enfant.

Fiche action n°2-3 :

Favoriser le maintien et le développement du dispositif des Moins de 3 Ans (MTA) sur les territoires

Principaux constats :

- La scolarisation dès 2 ans permet aux enfants d'être accueillis dans une structure préscolaire adaptée à leurs besoins, en veillant à respecter leur rythme. Pour les enfants qui n'ont pas été accueillis en EAJE ou chez une assistante maternelle, pour des tout-petits qui sont éloignés de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, le dispositif MTA peut être bénéfique pour préparer l'entrée à l'école maternelle.
- La scolarisation précoce des enfants favorise la réduction des inégalités, elle est complémentaire des structures du jeune enfant sur les territoires.
- En 2021, 12 dispositifs MTA sont déployés dans le Calvados. 9 d'entre eux emploient une éducatrice de jeunes enfants

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Dsden

Public cible : Les enfants de moins de 3 ans et leurs familles

Actions à mettre en œuvre

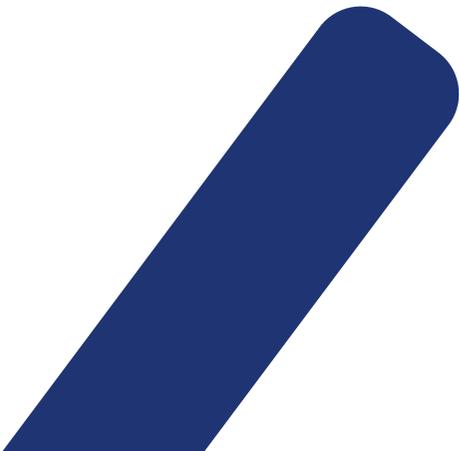
- Maintenir les MTA existants et favoriser l'emploi d'un Educateur de jeunes enfants (EJE) sur chaque dispositif afin d'adapter au mieux les conditions d'accueil des tout-petits mais aussi afin de renforcer l'accompagnement des familles et les actions de soutien à la parentalité.
- Mise en œuvre, à l'échelle départementale, d'un outil de dialogue harmonisé à destination des familles.
- Pérennisation des bilans annuels des dispositifs réalisés par les PE/EJE et ATSEM (indicateurs qualitatifs et quantitatifs) avec présentation aux COPIL.
- Promouvoir les formations inter-catégorielles.
- Poursuivre le travail partenarial entrepris sur les territoires entre les MTA et les EAJE afin de garantir un équilibre et une complémentarité entre les modes d'accueil en organisant des comités de pilotage annuels avec les partenaires du territoire.
- Travailler de façon conjointe sur l'accompagnement de nouveaux projets MTA.

Feuille de route

Poursuite du travail à travers les COPIL

Partenaires : Dsden, collectivités territoriales et Caf

Indicateurs de réalisation	Echéance
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de MTA à l'échelle départementale et nombre de MTA avec un Educateur de jeune enfant- Mise en place d'un outil de dialogue harmonisé pour les familles- Maintien des bilans annuels- Promotion des formations inter-catégorielles- Nombre de comités de pilotage sur les territoires avec MTA- Evolution du nombre d'EJE dans les MTA du territoire	2023



PETITE ENFANCE

Enjeu n°2 :

Prendre en compte les besoins spécifiques des familles et favoriser leur prise en charge.

Objectifs généraux :

Lever les freins périphériques à l'emploi (insertion, horaires atypiques).

Fiche action n°2-4 :

Développer des structures labellisées Avip (crèche à vocation d'insertion professionnelle) ou autre permettant de répondre aux besoins des familles les plus fragiles ou avec des besoins atypiques

Principaux constats :

- Selon un rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc), seuls 3 % des enfants issus des familles bénéficiaires d'un minimum social sont gardés en structure collective. Cela constitue un frein majeur au retour à l'emploi et indirectement ne permet pas de favoriser l'accompagnement à la parentalité pour les familles les plus vulnérables.
- Le rapport intitulé « les 1000 jours », nouvelle politique publique, affiche clairement la nécessité d'accompagner les parents avec enfants dès le 4ème mois de grossesse jusqu'au 2 ans de l'enfant. Les 1000 premiers jours constituent « une période sensible pour le développement et la sécurisation de l'enfant qui contient les prémises de la santé et du bien-être de l'individu tout au long de la vie ».
- La politique d'accueil du jeune enfant participe aussi à l'égalité des chances ou la réduction, autant que possible des inégalités de destin.
- Le décret du 14 décembre relatif à la gouvernance des services aux familles précise qu'il faut viser « à favoriser l'accès des personnes en situation d'insertion professionnelle à des solutions d'accueil pour leurs enfants, notamment le nombre de places réservées à cet accueil et les partenariats établis entre des acteurs de services aux familles et de l'insertion. »
- La crise sanitaire a modifié le rythme des familles et a engendré de nouveaux besoins et envies en termes de conciliation vie professionnelle et vie familiale et donc en termes de besoins de garde.
- Le plan pauvreté et les difficultés rencontrées pour l'accueil des enfants de familles monoparentales.
- La démarche de Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) a été lancée en 2022.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf, Pmi et Rpe

Public cible : Les familles fragiles ou avec besoins atypiques

Actions à mettre en œuvre

- Sensibiliser à l'importance de l'accueil occasionnel en Eaje des enfants dont les familles peuvent être en difficulté (familles monoparentales, en situation de pauvreté, en parcours d'insertion.) pour un triple objectif :
 - socialisation des enfants,
 - accompagnement à la parentalité,
 - possibilité pour les parents d'avoir du temps pour réaliser leurs démarches ou du temps pour souffler.
- Réfléchir à la question des besoins d'accueil en horaires atypiques pour les familles sur les territoires, via notamment les démarches CTG.

Feuille de route

Continuer à sensibiliser les gestionnaires à ce type d'accueil
Rappeler l'importance de cet accueil auprès des professionnels via le réseau Eaje (au-delà des écrits dans les règlements de fonctionnements des Eaje)

Prévoir cette réflexion à l'échelle des territoires via les RPE (recueil des besoins et analyse par les Rpe)

- Sensibiliser les élus sur ces questions de prise en compte des besoins et notamment des familles les plus fragiles, via notamment un partenariat avec l'Union Amicale des Maires du Calvados pour une action globale.
- Réfléchir à de nouveaux types d'accueil qui mélangeraient accueil individuel et accueil collectif (ex : « Multi-accueil collectif et familial ») pour mieux répondre à certains besoins notamment sur les horaires atypiques. Prévoir une éventuelle expérimentation sur un territoire pertinent.
- Créer des structures AVIP.

A travers la réunion départementale élus mais aussi les démarches Ctg.
Outil intéressant à communiquer : Plaquette « Solutions innovantes pour lever les freins pratiques à l'insertion professionnelle des femmes »

Recherche d'informations et d'expériences (type de montage/ retour d'expériences / rencontres à prévoir...)

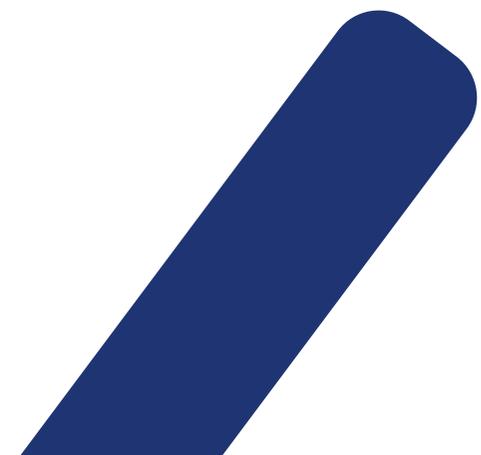
Partenaires : Caf, Pmi, Msa, Rpe, Pôle emploi, Uamc et Ddets

Indicateurs de réalisation

- Nombre de structures « AVIP » développées ou autres structures
- Nombre de bonus mixité sociale versés aux EAJE

Echéance

2023 et 2024



PETITE ENFANCE

Enjeu n°3 :

Maintenir une dynamique de réseau petite enfance, favoriser le recrutement et la formation continue des professionnels.

Objectifs généraux :

Animer un réseau de professionnels pour assurer l'interconnaissance, le maillage et le travail en partenariat sur les territoires et à l'échelle départementale.

Fiche action n°3-1 :

Poursuivre l'animation des réseaux Rpe et Eaje à l'échelle départementale

Principaux constats :

- Depuis 2002, la Caf du Calvados anime le réseau départemental des Rpe en apportant un accompagnement auprès de l'ensemble des animateurs. Les réunions permettent de partager des informations réglementaires, de travailler des outils communs, d'échanger sur des thèmes et sur l'actualité selon les besoins. Des interventions spécifiques sont également proposées. Un site internet mis en ligne depuis l'année 2010 est complémentaire de cette animation et se veut être une base de ressources pour les professionnels.
- En 2016, la Caf a mis en place le réseau à destination des EAJE. Ce réseau était très attendu par les responsables de structures. Il est coanimé par la Caf et la PMI. Les réunions de réseau apportent un accompagnement des structures petite enfance sous l'angle méthodologique grâce à la production d'outils, permet de poursuivre le travail de suivi individuel de façon plus globale et d'utiliser les atouts du travail collectif pour amener les structures les plus en difficultés vers une amélioration de service.

2 réseaux départementaux pour une dynamique territoriale et pluridisciplinaire, de l'interconnaissance, un développement des compétences et un enrichissement mutuel.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf et Pmi

Public cible : Professionnels des Rpe et des Eaje

Actions à mettre en œuvre

- Réimpulser la dynamique des réseaux Rpe et Eaje, mise à mal par la crise sanitaire. Proposer de nouveau les réunions pour permettre aux professionnels de se retrouver et d'avoir des temps de travail en commun avec un portage institutionnel.
- Maintenir une rencontre Rpe-Eaje tous les 2 ans et convier les référents techniques de M-C Paje pour favoriser l'interconnaissance et le maillage territorial mais aussi pour permettre aux référents techniques d'avoir accès au contenu de ses journées (informations pédagogiques, ressources partenariales, interventions de spécialistes...). (Cf fiche 1-4)

Feuille de route

<ul style="list-style-type: none">• Continuer à proposer une réunion annuelle départementale à destination des gestionnaires Rpe et une autre à destination des gestionnaires d'Eaje.• Mener une réflexion sur les moyens de communication et de partage (existants/à développer) auprès des EAJE et des RPE (mails, caf.fr, sms, outil partagé).	
--	--

Partenaires : Caf, Pmi, Rpe, Eaje et Micro-Crèches

<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunions des réseaux Rpe et Eaje- Nombre de rencontres départementales Rpe-Eaje- Nombre de réunions de gestionnaires Rpe-Eaje- Outils de communication développés à destination des Eaje et des Rpe	<p>Echéance</p> <p>2023</p>
---	------------------------------------



PETITE ENFANCE

Enjeu n°3 :

Maintenir une dynamique de réseau petite enfance, favoriser le recrutement et la formation continue des professionnels.

Objectifs généraux :

Echanger de façon concertée sur le manque de professionnels petite enfance et tenter de remédier à cette pénurie de professionnels.

Fiche action n°3-2 :

Travailler de façon concertée, avec les partenaires compétents, sur la question du déficit de professionnels petite enfance

Principaux constats :

- On observe un déficit de professionnels sur notre département, notamment des auxiliaires de puériculture et des Educateurs de jeunes enfants. Il n'y a pas de formation d'EJE dans le Calvados.
- Les partenaires font part de leur difficulté à recruter des professionnels petite enfance diplômés pour des remplacements de poste ou pour des créations.
- Certains postes en EAJE, micro-crèches voire en RPE peuvent rester vacants un certain temps, notamment en milieu rural ce qui peut être problématique pour le maintien de la qualité de service.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Union amicale des Maires du Calvados, Région, Pmi

Public cible : Professionnels petite enfance

Actions à mettre en œuvre

- Mettre en place une réflexion inter-partenaire pour échanger sur cette problématique et aborder les causes ainsi que les pistes permettant de remédier à ce déficit de professionnels. S'appuyer sur le groupe de travail petite enfance mis en place par l'Union des maires du Calvados.
- Décliner les orientations du comité de filière Petite Enfance.

Feuille de route

Prévoir les modalités de mise en œuvre de cette réflexion (groupe de travail ...)

Partenaires : Union amicale des Maires du Calvados, Région, Pmi, Caf, Rpe, Eaje, Micro-Crèche, Organismes de formation et Fepem

Indicateurs de réalisation

- Mise en place effective d'une réflexion autour du déficit de professionnels petite enfance
- Propositions de pistes d'amélioration

Echéance

2023

PETITE ENFANCE

Enjeu n°3 :

Maintenir une dynamique de réseau petite enfance, favoriser le recrutement et la formation continue des professionnels.

Objectifs généraux :

Lever les freins pour faciliter la formation continue des professionnels petite enfance œuvrant dans le département.

Fiche action n°3-3 :

Poursuivre la professionnalisation des professionnels de l'accueil individuel afin d'améliorer la qualité d'accueil

Principaux constats :

- On observe un nombre croissant de départs en formation continue des Assistants maternels depuis plusieurs années. Toutefois, les départs en formation se font majoritairement hors temps de travail autrement dit le samedi. En tant que salarié, l'assistant maternel devrait pouvoir partir plus facilement sur son temps de travail.
- Les freins identifiés à ce départ en formation notamment pendant leur temps de travail sont :
 - la difficulté de faire garder les enfants lors des temps de formation,
 - le fait de ne pas exprimer leurs besoins ou souhaits de formation auprès des parents employeurs (par crainte).

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Pmi et Caf

Public cible : Assistants maternels

Actions à mettre en œuvre

- Continuer à faciliter le départ en formation continue des Assistants maternels en levant les freins identifiés et en leur permettant de partir plus aisément sur leur temps de travail comme tous les salariés. Informer et sensibiliser les parents employeurs à cette question, en lien avec les Relais petite enfance.
- Réfléchir à l'accueil des enfants (habituellement gardés par un assistant maternel) en EAJE pour permettre des temps de formation des Assistants maternels sur site, comme cela peut se pratiquer dans d'autres départements (ex en Touraine).

Feuille de route

Travail sur cette problématique via le groupe de travail inter-partenarial concernant les Assistants maternels

Piste à travailler de façon conjointe entre la Caf et la Pmi (réunion de travail spécifique)

Partenaires : Pmi, Caf, Rpe, Eaje, Fepem, Organismes de Formation et Ipéria

Indicateurs de réalisation

- Nombre de départs en formation d'assistants maternels et nombre de professionnels différents ayant eu accès à au moins une formation continue
- Mise en place d'une réunion de travail Caf-Pmi au sujet de l'accueil des enfants gardés par les assistants maternels lors de leur temps de formation

Echéance

2023

Selon une enquête nationale parentalité réalisée en 2016 par la CNAF, 43% des parents perçoivent leur rôle comme difficile et 62% d'entre eux estiment le fait d'avoir rencontré des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Les nouvelles compositions familiales, les besoins plus spécifiques de certaines familles, des besoins nouveaux ou qui évoluent selon l'âge des enfants ou bien encore la crise sanitaire ne peuvent que souligner l'importance d'accompagner les parents. Or, seuls 15% des parents déclaraient en 2016 avoir fréquenté une structure spécifique proposant un accueil, de l'écoute ou des informations (enquête Cnaf 2016).

Dans le Calvados, le soutien et l'accompagnement à la parentalité continuent de se développer à travers les différents dispositifs (LAEP, CLAS, actions financées via le Fonds national de Parentalité mais aussi médiation familiale, espaces de rencontre, aide à domicile) et de nouvelles propositions d'actions émergent régulièrement. L'offre existante est relativement riche mais elle est inégalement répartie : le milieu rural apparaît nettement moins doté en propositions d'actions que le milieu urbain. En parallèle et malgré le développement d'actions de communication, les dispositifs de soutien et d'accompagnement à la parentalité restent insuffisamment connus par les familles et parfois même par les élus.

Chiffres-clés de la Parentalité au 31/12/21 :

- Près de 33% des ménages calvadosiens sont des familles avec enfants **soit 1 ménage sur 3.**
- **46% des foyers allocataires sont des familles avec enfants.**
- Plus de 23% des enfants de 0 à 17 ans du Calvados vivent dans des foyers à bas revenus.
- **7 Laep dans le Calvados** (2 à Caen, 1 à Bayeux, 1 à Bretteville sur Odon, 1 à Thury-Harcourt, 1 à Isigny-sur-Mer, 1 à Colombelles).
- **51 actions «parentalité»** labellisées et financées en 2021, via le Fonds National Parentalité pour 49 porteurs de projet. Des actions réparties inégalement sur le territoire puisque **90% en milieu urbain ou péri-urbain et 10% en milieu rural.**
- 6,15 équivalents temps plein de Médiateur familial.
- 4 espaces de rencontre dans le Calvados (Hérouville, Lisieux, Bayeux et Falaise).
- **25 Clas** pour la période scolaire 2020/2021 pour **1 347 enfants bénéficiaires.**
- Tous les EPCI ne proposent pas une offre de panier de services parentalité composée à minima d'une action REAAP, d'un CLAS et d'un LAEP (cible nationale du panier de service parentalité inscrit dans la Convention d'objectifs et de gestion signée entre la Cnaf et l'Etat).
- Aide à domicile (dispositif national d'aide et d'accompagnement à domicile Cnaf) : 456 familles ont bénéficié de l'intervention d'un auxiliaire de vie en 2021 (17 934 heures) et 255 familles de celle d'un technicien d'intervention sociale et familiale (12 311 heures). Le dispositif Prado, en partenariat avec la CPAM, a concerné 15 familles.

Problématiques et constats autour de la Parentalité :

- **Une offre croissante mais inégalement répartie sur le département et parfois peu étoffée :**
 - un déséquilibre de l'offre entre le milieu urbain et le milieu rural,
 - des territoires où les propositions restent faibles,
 - un nombre de LAEP insuffisant au regard de la cible nationale préconisée,
 - des propositions moins nombreuses pour les parents d'adolescents.
- **Une méconnaissance des dispositifs et de l'offre existante par les familles et parfois les élus.**
- **Un secteur avec des besoins particuliers :**
 - une mise en réseau de professionnels à l'échelle départementale et sur les EPCI moins importante qu'auparavant et à réactiver,
 - des actions de formations à destination des REAAP, des CLAS et des LAEP nombreuses mais stoppées par la crise sanitaire et qu'il convient également de remettre en place,
 - un secteur où les recrutements sont complexes : pénurie de professionnels, temps d'intervention parfois courts et difficulté de s'éloigner de l'agglomération caennaise...
- **Un accompagnement des partenaires et des territoires qui reste une priorité pour développer une offre adaptée aux besoins des familles.**



Au regard de ces principaux constats, voici les 3 ENJEUX IDENTIFIÉS pour la Parentalité :

- > Poursuivre et développer l'information sur les dispositifs existants et les structures parentalité implantées sur les territoires.
- > Assurer la diversité de réponse aux besoins des familles sur les territoires.
- > Poursuivre la dynamique d'acteurs autour du soutien et de l'accompagnement à la parentalité.

PARENTALITÉ

Enjeu n°1 :

Poursuivre et développer l'information sur les dispositifs existants et les structures parentalité implantées sur les territoires.

Objectifs généraux :

Apporter une information claire et régulière sur les dispositifs parentalité et l'existant sur les territoires pour les familles.

Fiche action n°1-1 :

Utiliser les réseaux de communication existants et développer de nouveaux modes de communication

Principaux constats :

- L'offre de services de soutien à la parentalité repose sur diverses actions telles que les Laep, les Réaap, les Clas, l'aide à domicile, les espaces de rencontres et elle évolue régulièrement sur les différents territoires.
- Le public peut être en difficulté pour différencier l'offre de service existante et donc s'orienter aisément.
- De nombreuses actions de communication existent à destination des familles et des partenaires via différents sites internet (caf.fr, parents-toujours.info, monenfant.fr, sites MSA, Conseil départemental 14 et Justice...), des plaquettes et affiches (diffusées par la CAF, la MSA Côtes normandes, des associations...), ou encore des mails et newsletters.
- Des initiatives nouvelles de communication via internet ont été développées pendant la crise sanitaire.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf et Pmi

Public cible : Familles, Professionnels, Elus

Actions à mettre en œuvre

- Promouvoir l'ensemble des sites existants / plateformes mis en place par les partenaires. Ces moyens de communication délivrent de l'information sur les différents dispositifs parentalité existants, les structures et actions développées sur les territoires et peuvent également apporter écoute, conseil et informations complémentaires (exemples : « Parents restons zen » du conseil départemental, l'application des « 1000 premiers jours », plateforme téléphonique EPE, parent-toujours.info du REAAP, mon-enfant.fr...).
- Communiquer sur la mise en place de la géolocalisation mon-enfant.fr des actions Reaap et Clas qui facilitera l'information des familles sur le déploiement des actions à l'échelle des bassins de vie.
- Accentuer l'information auprès des familles en se servant de nouveaux canaux de communication via certains partenaires identifiés tels que l'Udaf, le Cdad, les juges des enfants et les avocats spécialisés familles (...)
- Promouvoir la charte nationale de soutien à la parentalité.

Feuille de route

Communication via la Plateforme nationale «Elan» de la Cnaf
Réunion spécifique à prévoir pour échanger sur la mise en œuvre

Impulsion via les CTT Caf et l'accompagnement apporté sur les territoires et via les puéricultrices du conseil départemental

• Favoriser la mise en place de forums parentalité sur les territoires pour apporter de l'information et créer des synergies, au plus près des familles.

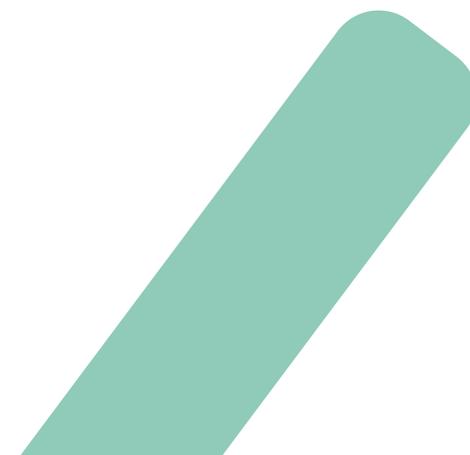
Partenaires : Institutions, Collectivités territoriales, Associations et Dsden

Indicateurs de réalisation

- Promotion des sites et plateformes existants promotion de l'appel à projets REAAP
- Communication sur la géolocalisation des actions Reeap et Clas sur le site mon-enfant.fr
- Nombre et diversité de nouveaux canaux de communication mis en œuvre
- Mise en œuvre de la communication sur la charte nationale de soutien à la parentalité
- Nombre de forums parentalité organisés

Echéance

2023 - 2024



PARENTALITÉ

Enjeu n°1 :

Poursuivre et développer l'information sur les dispositifs existants et les structures parentalité implantées sur les territoires.

Objectifs généraux :

Promouvoir les enjeux de la parentalité auprès des élus sur les territoires.

Fiche action n°1-2 :

Mettre en place une rencontre départementale biannuelle à destination des élus

Principaux constats :

- Les acteurs locaux et les élus ont besoin d'être informés sur le panel de dispositifs existants et plus globalement sur les évolutions réglementaires.
- Les rencontres entre pairs permettent de partager des retours d'expérience.
- La mise en place d'actions au plan local nécessite un soutien et une implication des élus du territoire.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Pmi, Caf, Msa et Uamc

Public cible : Elus et agents des collectivités territoriales

Actions à mettre en œuvre

- Instaurer une rencontre départementale avec les élus, animée de façon conjointe par la Caf, la Pmi et la MSA. Cette rencontre sera proposée tous les deux ans aux EPCI et aux communes de Caen la Mer.

Cette rencontre permettra d'apporter une information globale sur les dispositifs parentalité, de présenter des initiatives locales et de sensibiliser sur la nécessité d'accompagner les familles dans leur rôle de parents.

Elle sera complémentaire de l'accompagnement proposé aujourd'hui par les conseillers techniques de la Caf et les animateurs Msa puisqu'elle aura une approche globale en conviant l'ensemble des collectivités.

- Informations régulières en direction des élus (lettre aux partenaires).

Feuille de route

Rencontre à préparer de façon conjointe par la Caf, la Pmi, la Msa et l'Union Amicale des Maires du Calvados

Partenaires : Pmi, Caf, Msa, Union Amicale des Maires du Calvados et Collectivités territoriales

Indicateurs de réalisation

- Mise en place de la réunion départementale à destination des élus
- Nombre de collectivités et d'élus présents à cette rencontre bi-annuelle

Echéance

2023

PARENTALITÉ

Enjeu n°2 :

Assurer la diversité de réponse aux besoins des familles sur les territoires.

Objectifs généraux :

Développer les actions parentalité sur les territoires et notamment en milieu rural.

Fiche action n°2-1 :

Mettre en place le panier de services parentalité sur les EPCI

Principaux constats :

- La couverture des dispositifs parentalité progresse dans le département.
- Le taux de couverture des Laep est de 1 pour 6 915 enfants de 0 à 5 ans en 2020, des projets sont en cours pour 2022 et plus.
- Le nombre d'enfants fréquentant les Clas augmente (1573 en 2019-2020, contre 1 336 en 2017-2018) et de nouveaux gestionnaires apparaissent.
- Le nombre de porteurs de projet Réaap est en progression constante.
- Dans le cadre de la COG signée entre la Cnaf et l'Etat, un des objectifs porte sur le déploiement du panier de services parentalité comprenant à minima un Laep, un Clas et une action Réaap à l'échelle de l'EPCI.
- On peut noter un certain déséquilibre entre le rural et l'urbain et la nécessité de développer de nouvelles actions pour les bassins de vie ruraux.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf et Uamc

Public cible : Familles, associations, collectivités territoriales

Actions à mettre en œuvre

- Continuer à mettre en œuvre les appels à projets CLAS et REAAP et à promouvoir la nouvelle plateforme «Elan».
- Développer de nouvelles actions en fonction des besoins identifiés avec les partenaires, sur les territoires, pour atteindre l'objectif de panier de service parentalité.
- Proposer un accompagnement méthodologique aux associations et collectivités territoriales pour construire leur(s) projet(s).
- Organiser des réunions d'information sur les dispositifs à destination des acteurs de terrain et élus.

Feuille de route

Accompagnement par les CTT Caf, Démarche Ctg Caf, Démarche Gmr Msa, Outils de communication

Partenaires : Caf, Uamc, Pmi, Msa, Associations et autres partenaires intervenant sur la parentalité

Indicateurs de réalisation

- Nombre de paniers de service parentalité déployés à l'échelle départementale
- Evolution du taux de couverture annuel
- Nombre de nouvelles actions mises en place, notamment en milieu rural

Echéance

Toute la durée du schéma

PARENTALITÉ

Enjeu n°2 :

Assurer la diversité de réponse aux besoins des familles sur le territoire.

Objectifs généraux :

Continuer à accompagner les familles dans leur quotidien, à leur domicile, lors de moments de vie compliqués ou particuliers (naissance, handicap...).

Fiche action n°2-2 :

Développer le recours à l'Aide à Domicile (AAD) en direction des familles en synergie avec l'offre de service des 1000 premiers jours

Principaux constats :

- Une nouvelle circulaire Cnaf « aide et accompagnement à domicile » est parue en mars 2021. Elle vise à soutenir les parents, en les valorisant dans leur rôle, et contribue à prévenir l'aggravation de difficultés rencontrées à un moment donné dans leur quotidien. Les conditions d'intervention sont regroupées en 4 thématiques (périnatalité, dynamique familiale, rupture familiale et inclusion) et sont plus accessibles et harmonisées quel que soit le motif d'intervention.
- Le rapport intitulé « les 1000 jours », nouvelle politique publique, affiche clairement la nécessité d'accompagner les parents avec enfants dès le 4ème mois de grossesse jusqu'au 2 ans de l'enfant. Les 1000 premiers jours constituent «une période sensible pour le développement et la sécurisation de l'enfant qui contient les prémises de la santé et du bien-être de l'individu tout au long de la vie».
- Les institutions et les acteurs publics intervenant dans le champ de la santé, de la petite enfance et du soutien à la parentalité ont défini et prévu la mise en œuvre du « Parcours 1000 premiers jours » ainsi que sa promotion.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Uamc, Caf et Pmi

Public cible : Familles momentanément affectées par un évènement déstabilisant l'équilibre familial.

Parents d'enfant porteur de handicap.

Futurs parents et parents ayant un enfant de moins de 3 ans.

Actions à mettre en œuvre

- Communiquer et informer sur l'offre de service AAD auprès de :
 - Familles allocataires et non allocataires,
 - Services des Prestations et du Siaf de la Caf, les CSU et les équipements sociaux,
 - Partenaires : PMI, MDPH, CPAM, Etablissements de santé et médico-sociaux, professionnels de santé et de la petite enfance.
- Déployer l'offre de service dans le cadre des 1000 premiers jours à travers la mise en place d'actions qui se déclinent autour de 5 axes différents. Mettre en œuvre le parcours « naissance » pour accompagner les futurs et jeunes parents.

Feuille de route

Supports de communication
Plaquette locale et nationale/Affiches/ vidéo
Requêtes
Caf.fr
monenfant.fr
Site Réaap
Réunions d'info
Inscription dans les CTG

Offre de service à prévoir et à organiser avec les partenaires concernés
Outils nationaux prévus à cet effet (application 1000 premiers jours, livrets 1000 premiers jours...)

• La création d'un Pôle ressources handicap permettra un vrai travail en réseau avec l'ensemble des partenaires pour faciliter le quotidien des familles, apporter une meilleure prise en charge et un accompagnement adéquat. (Cf fiche action 2-1, thématique petite enfance).

Partenaires : UAMC, Caf, Pmi, Prescripteurs de l'AAD, MDPH, EAJE, Rpe, Professionnels et établissements de santé, et médico sociaux, Sages-femmes, RSVA, Maisons France services et Pôle ressources handicap

Indicateurs de réalisation

- Taux de recours à l'AAD
- Taux de recours de parents bénéficiaires de l'AEEH et AJPP
- Nb d'accompagnement « parcours naissance » réalisés
- Nombre d'actions labellisées dans le cadre des 1000 premiers jours
- Mise en place du Pôle ressources handicap

Echéance

2023 - 2025



PARENTALITÉ

Enjeu n°2 :

Assurer la diversité de réponse aux besoins des familles sur les territoires.

Objectifs généraux :

Prendre en compte les nouveaux besoins des familles, en lien avec l'évolution sociétale et la crise sanitaire.

Fiche action n°2-3 :

Proposer de nouvelles réponses aux besoins repérés des familles (notamment les familles monoparentales, séparées, victimes de violence conjugale...)

Principaux constats :

- Notre société est en constante évolution et être parent n'est pas si simple. De nouveaux besoins apparaissent en termes de parentalité et certains besoins ont été mis en exergue par la crise sanitaire.
- Les professionnels identifient un besoin d'accompagnement important, notamment pour certains « types » de familles (familles recomposées, familles monoparentales).
- Les besoins spécifiques des enfants extra-ordinaires sont encore insuffisamment pris en compte.
- Des délais de prise en charge dans les espaces de rencontre qui restent longs (ces délais peuvent atteindre plusieurs mois)

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf, Pmi et Institution judiciaire

Public cible : Familles

Actions à mettre en œuvre

- Permettre aux structures et associations d'apporter des réponses aux nouveaux besoins repérés en proposant de nouvelles actions.
- Mener une réflexion sur la possibilité de conduire de nouvelles expérimentations en matière de parentalité ou trouver des solutions à certaines problématiques repérées voire de mettre en place des groupes de travail thématiques.
- Accompagner des projets innovants et atypiques sur les besoins spécifiques des familles ayant un enfant porteur de handicap.
- Développer les espaces rencontre sur l'ensemble du territoire pour réduire les délais de prise en charge.

Feuille de route

Nouvelles actions à aborder via les réseaux parentalité, les démarches Ctg et en répondant à l'appel à projet Reaap

Travail partenarial et concerté à mener pour permettre la réalisation de projets innovants

Partenaires : Caf, Pmi, Institution judiciaire, Msa, collectivités territoriales, associations

Indicateurs de réalisation

- Nombre et nature de nouvelles actions proposées et d'actions innovantes
- Nombre de nouveaux projets REAAP déposés permettant de répondre à des nouveaux besoins identifiés sur les territoires
- Mise en place d'une réflexion autour de la thématique parentalité
- Mise en place de projets innovants pour répondre à des besoins spécifiques de familles avec enfants extraordinaires

Echéance

2023 - 2024

PARENTALITÉ

Enjeu n°3 :

Poursuivre la dynamique d'acteurs autour du soutien et de l'accompagnement à la parentalité.

Objectifs généraux :

Animer un réseau de professionnels pour assurer l'interconnaissance, le maillage et le travail en partenariat.

Remettre en place des réseaux d'acteurs sur les territoires pour développer les partenariats et mieux accompagner et orienter les familles.

Fiche action n°3-1 :

Réimpulser la dynamique parentalité à l'échelle départementale et sur les territoires

Principaux constats :

- Les réseaux parentalité permettent de créer une vraie synergie d'acteurs à l'échelle des territoires mais nécessitent un portage clair et identifié pour qu'ils perdurent et fonctionnent.
- Les professionnels et les élus sont très en demande de réseaux parentalité sur les territoires où la dynamique n'existe pas ou plus.
- Les partenaires font part d'un retour très positif des journées parentalité départementales et régionales organisées depuis plus de 10 ans (ex : journées départementales Réaap, journée régionale sur les laep en 2015...). Ces journées ont été interrompues depuis la crise sanitaire.
- Des besoins de formation sont exprimés par les professionnels, par exemple sur le burn-out parental, les temps d'écran, les violences conjugales...

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf, Msa et Pmi

Public cible : Professionnels de la parentalité et associations

Actions à mettre en œuvre

- Mettre en place ou réactiver les réseaux parentalité sur les territoires en renforçant la place des référents familles des centres sociaux. Objectifs principaux :
 - Interconnaissance et mise en synergie des acteurs,
 - Echanges de bonnes pratiques, partage et/ou création d'outils, travail autour d'un thème ou problématique identifiée,
 - Mise en place d'actions communes en fonction des besoins repérés (...).
- Impulser ou remettre en place de nouvelles dynamiques parentalité via la création de poste de chargés de coopération CTG ou postes de coordination GMR, à l'échelle communale ou intercommunale.
- Réinstaurer les Journées parentalité à destination des professionnels, dans le cadre de l'animation départementale, en prenant en compte les besoins exprimés par les partenaires de terrain.

Feuille de route

Accompagnement du réseau «Animation de la Vie Sociale» (AVS) auprès des référents familles pour une mise en place des réseaux parentalité sur les territoires

Via les démarches de projet social de territoires (GMR de la Msa, CTG de la Caf)

Etudier la question du portage entre institutions

Partenaires : Institutions et collectivités territoriales, Structures œuvrant dans le domaine de l'enfance, de l'adolescence, de la parentalité, et du handicap

Indicateurs de réalisation

- Nombre de territoires ayant réactivé ou mis en place un réseau parentalité
- Nombre de journées parentalité ou de temps d'animation mis en place à l'échelle départementale

Echéance

Toute la durée du schéma

Cette thématique de la jeunesse est intégrée pour la première fois dans ce second Schéma départemental des Services aux Familles et est abordée au travers de 4 axes principaux qui ont permis de cadrer l'état des lieux et de se canaliser sur des champs d'intervention bien précis (cf p. 23).

La jeunesse est abordée dans la continuité de la thématique enfance et prend en compte le jeune dans sa globalité de 3 à 25 ans. Pour rappel, les acteurs se sont accordés autour d'une définition de la jeunesse, en s'inspirant de celle du Plan Normand de la Jeunesse :

La «jeunesse» est ici abordée dans son sens le plus large possible, dans toute sa diversité, englobant avec elle l'enfance :

- dès la scolarité à partir de 3 ans en lien avec l'accueil en ALSH maternel et jusqu'à l'âge de 25 ans (en lien avec les dispositifs jeunesse déclinés dans le Calvados),
- en prenant en compte les problématiques que la jeunesse peut rencontrer et qui entravent la mise en place ou la réalisation d'un projet et un parcours,
- en considérant les jeunes comme une ressource.

Problématiques et constats autour de la Jeunesse :

- **Une diversité des lieux d'information à destination des jeunes et l'existence de nombreux sites internet, mais :**
 - un problème d'accès pour les jeunes à ces structures puisqu'elles sont inégalement réparties sur le département,
 - une offre proposée qui n'est pas toujours lisible pour les jeunes et ne facilite pas l'accès à l'information et donc à leurs droits.
- **Une couverture territoriale en Accueil de loisirs importante sur le département mais qui ne garantit pas toujours une continuité éducative sur tous les territoires :**
 - une forte concentration des ALSH extra-scolaires sur l'agglomération caennaise et quelques zones « blanches » qui subsistent sur certains EPCI,
 - l'offre en ALSH maternel (3-6 ans) est moins étoffée que pour la tranche d'âge des 6-12 ans,
 - le nombre de garderies périscolaires non déclarées en ALSH reste élevé,
 - les accueils de type «local ados» ont évolué en nombre et en qualité d'accueil (notamment par le biais de la PS jeunes) mais certains territoires n'ont pas ce type d'offre.
- **Une jeunesse qui, aujourd'hui, peut être en mal-être, en souffrance et qui a besoin d'être soutenue et accompagnée :**
 - la crise sanitaire a pu engendrer de la souffrance psychologique,
 - certains comportements à risque, certaines habitudes alimentaires, la sédentarité mais aussi le cyber-harcèlement (...) peuvent engendrer des effets néfastes sur leur santé et leur construction personnelle,
 - des structures ou des actions qui existent mais qui sont parfois méconnues et insuffisantes.
- **La nécessité de prendre en compte le jeune dans sa globalité pour accompagner sa prise d'autonomie :**
 - A travers son indépendance par le logement :*
 - Le parcours et l'accès vers le logement peut se révéler compliqué pour un jeune,
 - Les structures d'accompagnement de type Cllaj ne couvrent pas tout le département,
 - La question du logement des jeunes nécessite une réflexion globale avec l'ensemble des partenaires pour mesurer le besoin des jeunes.
 - A travers sa mobilité et son engagement, sa prise de décisions :*
 - La mobilité des jeunes est parfois compliquée, notamment en milieu rural,
 - L'engagement des jeunes peut se traduire de multiples façons et il ne cesse d'évoluer dans notre société. La notion de parcours d'engagement est désormais au cœur de nombreux dispositifs.
- **Des partenaires institutionnels et associatifs qui doivent continuer à travailler ensemble pour toujours mieux accompagner les territoires, les familles et donc les enfants et les jeunes de 3 à 25 ans.**



***Au regard de ces principaux constats,
voici les 4 ENJEUX IDENTIFIÉS pour la Jeunesse :***

- > Assurer la continuité éducative sur les territoires (3-25 ans).
- > Accompagner les jeunes mineurs et leurs familles (12-17 ans).
- > Accompagner la prise d'autonomie des jeunes (12-25 ans).
- > Poursuivre les actions de coordination des acteurs du territoire.

JEUNESSE

Enjeu n°1 :

Assurer la continuité éducative sur les territoires (3-25 ans).

Objectifs généraux :

Continuer le développement des structures d'accueil selon les besoins des territoires.

Permettre un accès possible à tout type de famille à un Accueil de Loisirs (AL).

Fiche action n°1-1 :

Continuer d'améliorer l'accès du public aux structures ACM (Accueil Collectif de Mineurs)

Principaux constats :

- Le Calvados est relativement bien couvert en ACM mais quelques zones blanches subsistent dans certains EPCI.
- En milieu rural, l'accès régulier en ACM peut être difficile du fait de l'éloignement et de l'absence de moyen de transports fiables et abordables.
- Une politique tarifaire en fonction des QF est demandée aux AL par la Caf en cas de conventionnement PSO (Prestation de Service Ordinaire).
- La charte « accueil réussi » signée par de nombreux partenaires a pour enjeu de permettre l'accueil de tous les jeunes sur des accueils de loisirs éducatifs en garantissant la continuité éducative. L'amélioration des conditions d'accueil et d'intégration dans les ACM des enfants et des jeunes à besoins particuliers, en situation de handicap ou dans un processus de reconnaissance est primordiale.
- L'information et l'accompagnement des familles ayant un enfant en situation de handicap doivent être améliorés pour faciliter l'accès au sein des ACM.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf et Dsden

Public cible : Gestionnaires AL / Familles

Actions à mettre en œuvre

- Développer de nouveaux accueils de loisirs selon les besoins identifiés sur les territoires : extension de la tranche d'âge accueillie pour assurer la continuité éducative, développement de nouvelles structures ou déploiement de sites d'accueil en cas de multi-sites.
- Accompagner les territoires et les structures pour faciliter l'accès des familles aux ACM, à la fois en termes de mobilité géographique mais également en termes d'accessibilité tarifaire :
 - Mener une réflexion avec les élus de chaque EPCI, en lien avec les AL, sur la problématique de l'accessibilité géographique : repérage des freins à la mobilité, échanges autour de solutions possibles...
 - Faire un état des lieux des tarifs appliqués pour réaliser une étude à l'échelle départementale et réfléchir à l'harmonisation des politiques tarifaires au sein des EPCI.
 - Maintenir une politique tarifaire abordable sur les territoires (en lien avec les politiques tarifaires Msa et Caf).

Feuille de route

Faire une estimation des besoins en termes de mobilité. Recenser les solutions existantes (pistes cyclables, véhicules.)

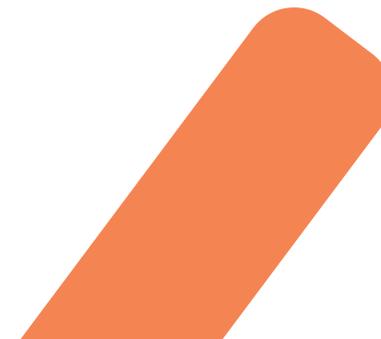
Envisager des moyens financiers auprès des partenaires

Etude à réaliser via le renouvellement des conventions PSO des AL

<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre et faire la promotion du Programme « Savoir rouler à vélo » à travers différents canaux de communication (Lettre d'information SDJES, réseau ACM...). Former les équipes d'ACM autour de la mobilité active. • Faciliter l'inclusion des enfants et des jeunes à besoins particuliers, en situation de handicap ou pouvant s'inscrire dans un processus handicapant en garantissant la continuité éducative. • Continuer à valoriser la Charte « Accueil réussi » et le travail réalisé par les structures signataires. • Mieux informer et accompagner les familles ayant un enfant en situation de handicap, dans l'accès aux modes de garde et d'accueil en milieu ordinaire sur les temps péri et extrascolaires, de loisirs ou de vacances à travers la mise en place du Pôle Ressources Handicap (cf fiche-action Petite enfance 2-1). 	<p>Rencontrer le représentant de la DRAJES et du SDJES</p> <p>Financement par la Caf d'un surcoût lié à l'accueil d'enfants porteurs de handicap</p>
--	--

Partenaires : Caf, Dsden, Msa, Cd et les collectivités

<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux AL créés sur des territoires où il y a du besoin - Nombre d'AL qui agrandissent leur tranche d'âge - Nombre de territoires rencontrés pour aborder les difficultés d'accès des familles aux AL - Réalisation d'un état des lieux départemental des tarifs appliqués en AL - Mise en oeuvre et promotion d'une communication autour du programme « Savoir rouler à vélo » - Nombre d'attestations « Savoir Rouler à vélo » délivrés aux jeunes et nombre d'encadrants en ACM formés - Nombre de familles ayant bénéficié d'informations ou d'un accompagnement dans son parcours d'accès à un mode d'accueil de type AL via le Pôle Ressources Handicap - Suivi du montant de l'aide financière versée par la Caf aux AL pour l'accueil d'enfants en situation de handicap 	<p>Echéance</p> <p>2023 - 2024</p>
--	---



JEUNESSE

Enjeu n°1 :

Assurer la continuité éducative sur les territoires (3-25 ans).

Objectifs généraux :

Poursuivre le travail réalisé par les AL autour de la qualité pédagogique des projets. Faire évoluer certaines structures existantes (notamment garderies périscolaires et locaux ados) afin de gagner en qualité d'accueil et de mieux s'adapter aux besoins du public.

Fiche action n°1-2 :

Qualifier les temps d'accueil de mineurs

Principaux constats :

- Un certain nombre de garderies périscolaires ne sont pas déclarées en Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP).
- Les acteurs des territoires souhaitent faciliter et aider les collectivités à déclarer leurs garderies périscolaires.
- Les projets éducatifs et pédagogiques peuvent être de qualité inégale selon les opérateurs.
- Les temps méridiens sont des temps pédagogiques intéressants à exploiter.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Dsden, Caf et Uamc

Public cible : Collectivités, ACM

Actions à mettre en œuvre

- Informer et sensibiliser les collectivités sur l'intérêt de déclarer leur garderie périscolaire en ACM (question du temps méridien). Rappeler la notion d'obligation réglementaire et la plus-value de la démarche pour le territoire, l'équipe et le public.
- Accompagner les collectivités à renforcer leur politique jeunesse via l'évolution de leur garderie périscolaire en ACM.

- Mobiliser les dispositifs existants tels que la préfiguration ou la Ps jeunes pour faire évoluer les pratiques et permettre un accueil plus souple et plus adapté au public des 12-17 ans voire des jeunes adultes. Continuer à mailler le territoire en PS jeunes pour permettre un accès au plus grand nombre de jeunes, à la fois en milieu rural et en milieu urbain.
- Accompagner les ACM via le réseau départemental des ACM. Mise en ligne d'un site internet des réseaux (ACM et territoires) qui est un vrai outil pour les équipes (espace Ressourcerie).

Feuille de route

Poursuite de l'accompagnement pédagogique effectué par la conseillère pédagogique de la DSDEN auprès des structures du département

Prévoir 2 documents pédagogiques pour informer et sensibiliser :

- Document pédagogique présentant les conditions pour passer de la garderie à l'Accueil de Loisirs Périscolaire
- Document sur les aspects plus pédagogiques pour mettre en évidence la plus-value de cette démarche

Accompagnement via les CTT Caf. Promotion des dispositifs en réseau ACM

Promotion des dispositifs et des ressources en réseau ACM et réseau territoires

• Travailler la qualité d'accueil au sein des AL à travers notamment la question des repas du midi et des goûters afin d'améliorer la qualité nutritionnelle, d'apporter une vraie pédagogie auprès des animateurs et des jeunes et de valoriser les produits issus des circuits courts. (Information des professionnels sur ces questions, aspects éco-responsables).

Se rapprocher des animateurs du réseau régional des PAT (Projet Alimentaire Territorial) pour étudier des pistes de collaboration
Se servir des outils travaillés avec le Graine (notamment la mallette pédagogique)

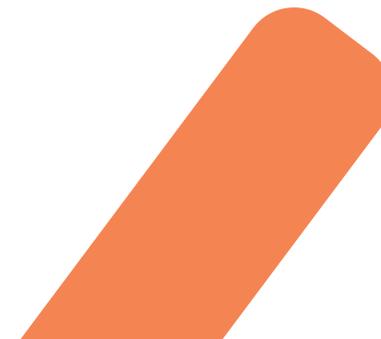
Partenaires : Dsden, Caf, Uamc, Msa, Cd, Draaf et Graine

Indicateurs de réalisation

- Nombre de collectivités sensibilisées sur la question de la déclaration de leur(s) garderie(s) périscolaire(s)
- Nombre de collectivités accompagnées pour faire évoluer leur(s) garderie(s) périscolaire(s)
- Nb de garderies périscolaires passées en AL
- Evolution du nombre de PS Jeunes (préfiguration et PS Jeunes) sur les territoires.
- Nombre de structures qui participent au réseau ACM
- Rencontre avec les représentants du réseau PAT et du Graine et mise en place d'un travail autour des questions du temps des repas en ALSH

Echéance

2023 - 2024 selon les actions



JEUNESSE

Enjeu n°1 :

Assurer la continuité éducative sur les territoires (3-25 ans).

Objectifs généraux :

Savoir utiliser le numérique et les écrans comme des outils éducatifs. Apporter une veille éducative à travers les outils numériques.

Fiche action n°1-3 :

Continuer à déployer les actions et l'accompagnement aux pratiques numériques

Principaux constats :

- La continuité éducative passe également par l'utilisation des outils numériques mais nécessite un encadrement et des compétences spécifiques pour les accompagnants.
- Les jeunes sont très attirés par l'usage du numérique de façon large (écrans, réseaux sociaux...) : en 2020, 90% des jeunes âgés de 14 à 18 ans utilisent leur smartphone pour écouter de la musique et consulter les réseaux sociaux et 56% des adolescents possèdent au moins 4 comptes différents : Snapchat, Instagram, Youtube, Facebook et Twitter).
- Les Promeneurs du Net assurent une veille éducative notamment sur les usages du numérique.
- Des besoins sont exprimés par les parents quant à l'usage du numérique, des écrans, des réseaux sociaux.
- Les animateurs des structures jeunesse souhaitent être épaulés dans l'utilisation des outils numériques et acquérir des compétences techniques (ex : pour réaliser des films...).

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf et Maison des Adolescents du Calvados

Public cible : Animateurs des AL, structures jeunesse et PDN

Actions à mettre en œuvre

- Continuer à développer le dispositif des Promeneurs du net pour une meilleure couverture territoriale. Soutenir la coordination du dispositif assuré par la Maison des Adolescents du Calvados.
- Mener une réflexion autour de la parentalité dans le cadre du développement des PDN. Réaliser une expérimentation sur un PDN déjà existant.
- Favoriser les actions et innovations existantes en matière de prévention aux écrans («Les écrans et nous» de la Mutualité Française Normande, «La famille tout-écran» de la Cnaf...).

Feuille de route

Se rapprocher des autres départements qui ont mis en place les PDN parentalité (ex : Caf de la Manche, de la Loire)

<ul style="list-style-type: none"> Recueillir, lister les actions et formations existantes autour de la pratique des outils numériques pour aider les animateurs d'AL dans leur pratique. Recenser les besoins. 	<p>A réaliser via le réseau ACM Mobiliser les différents partenaires existants Prévoir une action spécifique via le réseau</p>
--	--

Partenaires : Caf, Maison des Adolescents du Calvados, Msa, Familles rurales, Mutualité Française Normande, Crij, Cemea et autres partenaires mobilisés sur ce type d'actions

<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de Promeneurs du Net - Evolution du nombre de structures porteuses du dispositif « Promeneurs du Net » - Mise en place d'une réflexion sur le développement des PDN parentalité - Recensement des actions et des formations existantes autour de la pratique des outils numériques à destination des animateurs d'AL 	<p>Echéance</p> <p>Toute la période du schéma</p>
--	--



JEUNESSE

Enjeu n°1 :

Assurer la continuité éducative sur les territoires (3-25 ans).

Objectifs généraux :

Accompagner les territoires et les élus dans leur réflexion autour des jeunes : besoins exprimés par les jeunes, adéquation offre/besoin sur les territoires et continuité éducative.

Fiche action n°1-4 :

Accompagner la structuration des politiques enfance-jeunesse sur les territoires

Principaux constats :

- La loi NOTRe a engendré des modifications territoriales qui peuvent induire de nouvelles structurations enfance-jeunesse.
- Plusieurs démarches de projets sont mobilisables et permettent d'aborder la thématique de la jeunesse (Convention Territoriale Globale Caf, Plan d'Action Sanitaire et Social de la Msa...).
- La démarche qualité mise en œuvre depuis de nombreuses années a permis de développer une vraie qualité d'accueil et de fédérer les acteurs. En parallèle, il y a une volonté de poursuivre à travers le « réseau ACM » et le « réseau territoires éducatifs ».
- On observe une satisfaction des intervenants quant à ce qui se fait sur le territoire en matière d'animation de réseau (« bons outils » pour les professionnels de terrain, partage d'expériences, de pratiques professionnelles, prise de recul sur des situations...).
- Le PEDT donne l'opportunité aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. En 2020, 53 sites ont signé un PEDT. Pour 45 territoires, la convention arrive à échéance en 2021 et sur certains EPCI, aucun PEDT n'a été mis en œuvre.
- La mise en place du « Plan mercredi » a pour objectif qu'une majorité d'enfants puissent bénéficier d'une offre éducative de qualité sur le temps du mercredi. Sur les 53 sites où un PEDT est décliné, 39 sont signataires d'un Plan Mercredi.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Dsden, Msa, Cd, Caf et Uamc

Public cible : Elus, collectivités

Actions à mettre en œuvre

- Aider les collectivités, accompagner les élus à structurer leur politique jeunesse et les accompagner dans leurs projets à travers les différents dispositifs existants :
 - Réaliser des diagnostics de territoire à travers les démarches de projet. Des diagnostics complémentaires peuvent également être réalisés notamment par des étudiants (Irts, Iae, Ufr de géographie/sociologie de l'Université de Caen...),
 - Mettre en place des groupes de travail (quand cela est possible) autour de la jeunesse pour échanger sur les besoins du public jeune du territoire, en lien avec les partenaires,
 - Renforcer les missions des chargés de coopération Ctg en matière de politique enfance-jeunesse avec le soutien actif du Crij.

Feuille de route

Accompagnement via le Réseau Territoire, via l'accompagnement des Conseillers techniques de la Caf. Accompagnement à travers les démarches de projet : Grandir en Milieu Rural de la MSA, Convention Territoriale Globale de la Caf (...)

- Poursuivre la mise en place des 2 réseaux départementaux portés par les institutions : Réseau «Acm» et Réseau «Territoires éducatifs».

Le réseau ACM a pour objectifs :

- Améliorer la qualité des projets éducatifs et pédagogiques des ACM, ainsi que leur mise en œuvre,
- Renforcer les pratiques éducatives des professionnels,
- Lutter contre l'isolement des professionnels et/ou de certaines structures,
- Veiller à la cohérence des propositions d'animation du réseau avec les offres de formation continue, l'intégration des réseaux déjà existants,
- Créer un réseau ACM avec une identité départementale propre au Calvados.

Le réseau «Territoires éducatifs» poursuit les objectifs suivants :

- Assurer le suivi et l'accompagnement des territoires de façon coordonnée et adaptée aux besoins estimés,
- Accompagner la structuration des politiques enfance-jeunesse,
- Sensibiliser, former professionnels et élus,
- Accompagner les territoires calvadosiens dans la mise en œuvre de leurs politiques éducatives,
- Communiquer sur le plan de formation continue mis en place par le SDJES. Mutualiser les bonnes pratiques,
- Accompagner le renouvellement des PEDT sur les territoires et l'élaboration de plans mercredis, de façon concertée. Augmenter le nombre de PEDT et de plans mercredi,
- Mener une réflexion sur les besoins des territoires en termes d'équipement et d'investissement avec les élus et les partenaires.

Mobiliser les financements nécessaires auprès des partenaires

Partenaires : Caf, Dsden, Cd, Msa, Uamc, Fédérations d'éducation populaire, Collectivités territoriales et Région

Indicateurs de réalisation

- Nombre de territoires où un diagnostic jeunesse est réalisé
- Nombre de territoires où des groupes de travail jeunesse sont mis en place
- Evolution du nombre de communes couvertes par un PEDT
- Evolution du nombre de communes couvertes par un Plan mercredi
- Nombre de rencontres du réseau ACM et nombre de participants
- Nombre de territoires rencontrés et accompagnés par le réseau des « Territoires éducatifs »
- Nombre de formations organisées par le réseau ACM et nombre de participants

Echéance

Toute la période du schéma



JEUNESSE

Enjeu n°2 :

Accompagner les jeunes mineurs et leurs familles (12-17 ans).

Objectifs généraux :

Mieux mailler le territoire pour faciliter l'accès à l'information et de façon globale améliorer la communication auprès des jeunes.

Fiche action n°2-1 :

Organiser l'information pour le public et mieux communiquer sur les ressources existantes en vue notamment de faciliter l'accès aux droits

Principaux constats :

- Il existe une diversité de lieux d'information à destination des jeunes : Points Info Jeunesse (PIJ), Mission locale, Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Comité Local pour le Logement autonome des Jeunes (Cllaj), Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT), locaux ados, collectivités... et de nombreux sites internet se sont développés.
- Cette diversité rend complexe le parcours du jeune pour obtenir les informations recherchées.
- Le Réseau info jeunes (labellisé par l'Etat) est une force départementale : réseau généraliste, gratuit et accessible à tous. Toutefois son maillage ne couvre pas tout le territoire.
- L'accessibilité aux structures d'information jeunesse est variable selon les lieux d'habitation des jeunes.
- Plusieurs aides sur projets sont proposées par les institutions mais ne sont pas suffisamment lisibles pour les partenaires et pour les jeunes.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : CRIJ, Caf et Msa

Public cible : Jeunes et leurs familles

Actions à mettre en œuvre

- Mieux faire connaître le Réseau Info Jeunesse. Poursuivre le maillage territorial en développant de nouveaux Points Infos Jeunesse, lieux-ressources pour les jeunes.
- Mener une réflexion sur l'articulation entre les Points Informations Jeunes et les structures en PS jeunes.
- Améliorer la communication existante sur l'ensemble des dispositifs jeunes pour faciliter l'accès à l'information et permettre au public de plus aisément s'en saisir (Bourses aux projets de jeunes Msa/Conseil départemental /Caf, Dispositif « Atouts Jeunes » de la Région, Dispositif « Sac à dos »...).

Feuille de route

Rencontre avec le CRIJ
Partenariat à mettre en œuvre pour développer de nouveaux PIJ
Présentation du Réseau Info Jeunesse via les établissements scolaires
Création d'un groupe de travail inter-partenarial

Partenaires : Crij, Caf, Msa, Dsden, Cd, Aroeven et Missions locales

Indicateurs de réalisation

- Evolution du nombre de PIJ dans le département
- Mise en place d'une réflexion autour des PIJ et des Prestation de Service jeunes
- Développement d'une communication sur les dispositifs jeunes existants

Echéance

2023 - 2024

JEUNESSE

Enjeu n°2 :

Accompagner les jeunes mineurs et leurs familles (12-17 ans).

Objectifs généraux :

Être à l'écoute des difficultés des jeunes et de leurs parents. Développer l'accompagnement à la parentalité pour les familles avec ados.

Fiche action n°2-2 :

Développer les actions parentalité pour les familles avec adolescents et les structures d'écoute

Principaux constats :

- L'adolescence est une période de transition qui est parfois mal vécue par certains jeunes. La crise sanitaire a pu engendrer plus de souffrance psychologique, du décrochage scolaire en raison des périodes de confinement et donc de possible repli sur soi. Les parents se sentent souvent démunis.
- Dans le Calvados, on recense 2 Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) portés par 2 gestionnaires (Maison des Ados et EPE). La reprise du dispositif des PAEJ par les Caf est effective depuis peu. En 2019, 109 jeunes ont été accueillis ainsi que 27 parents ou adultes référents au sein du PAEJ EPE et en 2020, 1335 jeunes ont été accueillis sans rendez-vous sur les différentes permanences dont 1229 sur Caen pour le PAEJ de la Maison des Adolescents.
- La Maison des Adolescents fait le constat d'un besoin de développement de permanences à destination des jeunes. Il existe déjà 4 lieux d'accueil sur Bayeux, Lisieux, Vire et Honfleur. D'autres vont ouvrir courant 2022-2023 grâce à un financement ARS dans le cadre du Contrat Territorial de Santé Mentale.
- Les actions Réapp sont nombreuses sur le département mais elles concernent surtout les parents de jeunes enfants.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf et Maison des adolescents

Public cible : Adolescents et leurs parents

Actions à mettre en œuvre

- Mener un travail de réflexion quant aux objectifs et aux moyens attribués aux Paej pour permettre au public un accès facilité à ce type de structure.
- Soutenir et accompagner les porteurs de projet pour développer de nouvelles actions Réap à destination de parents d'adolescents.
- Réfléchir au développement des Promeneurs du Net Parentalité (cf fiche action 1-3).

Feuille de route

En amont de l'appel à projets Reaap, sensibiliser les partenaires pour prévoir de nouvelles actions à destination des adolescents. Prévoir une communication spécifique.

Partenaires : Caf, Maisons des Adolescents du Calvados, Epe et Msa

Indicateurs de réalisation

- Evolution du nombre de PAEJ sur le territoire
- Développement d'actions Réaap à destination de parents d'adolescents
- Nombre de porteurs de projet à l'initiative d'actions Réaap
- Mise en place d'une réflexion sur le développement des PDN parentalité

Echéance

2023 - 2024

JEUNESSE

Enjeu n°3 :

Accompagner la prise d'autonomie des jeunes (12-25 ans).

Objectifs généraux :

Promouvoir les questions de santé publique du public jeune.

Fiche action n°3-1 :

Etre attentif à la santé et au bien-être des jeunes

Principaux constats :

- Même si la plupart des jeunes s'estiment en bonne santé, les études sur les facteurs liés à leurs comportements et modes de vie montrent que ce propos doit être nuancé. Certaines habitudes alimentaires, certains comportements à risque (addictions...) mais aussi le cyber-harcèlement ou bien encore l'impact des réseaux sociaux sur la sexualité des jeunes, par exemple, peuvent avoir des effets néfastes sur leur santé et leur construction personnelle.
- On constate également les effets de la sédentarité : une part de plus en plus importante des 11-17 ans se situent à un niveau de risque élevé pouvant se traduire par du surpoids, de l'obésité, des troubles du comportement alimentaire ou encore une qualité du sommeil et de vie altérée. Le niveau de sédentarité est plus élevé chez les jeunes issus des milieux les moins favorisés.
- Les habitudes prises à l'adolescence risquent de s'installer, avec un impact sur la santé et la qualité de vie à l'âge adulte.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Agence Régionale de Santé (Ars), Conseil départemental et Dsden

Public cible : Jeunes de 12 à 17 ans et leurs parents

Actions à mettre en œuvre

- Communiquer sur les différentes actions mises en place par les structures (EPE, MDA...) et sur les vidéos existantes qui présentent les services d'accompagnement pour les jeunes (ex : vidéos présentant MDA, Fil santé Jeunes, PAEJ...).
- Prévoir une politique de prévention sur les questions de sexualité et de prostitution des jeunes. Réfléchir à une stratégie de mise en œuvre avec les acteurs de terrain.
- Former les professionnels de l'animation sur le sujet de la vie affective et sexuelle des mineurs (groupe de travail et formations SDJES / planning familial).
- Mettre en œuvre des actions de prévention des violences sexuelles dans le sport.
- Proposer une action de sensibilisation aux droits de l'enfant, à la culture de l'égalité et à la lutte contre les discriminations au collège.
- Prévoir de nouvelles actions pour lutter contre les effets de la sédentarité et de mal-être (effets accentués par la crise sanitaire). Développer des actions spécifiques pour les collégiens, en lien avec le futur Plan Jeunesse du Conseil départemental.

Feuille de route

Recenser les moyens humains, les structures et les partenaires mobilisables sur cette thématique

Acteurs à mobiliser :

Centre de planification, Cidff, Planning familial, Acsea ...

S'appuyer sur le Centre national d'appui au développement des activités physiques et lutte contre la sédentarité en définissant un projet de mise en œuvre.

Prévoir une rencontre avec d'éventuels autres partenaires (ex : Association Grafism).

Promotion du programme « Savoir Rouler à Vélo » (cf fiche 1-1)

Action «Sport santé collégiens» à construire de façon partenariale

Partenaires : Ars, Drajés, Dsdén, Cndaps, Cd, Centre de santé sexuelle, Cidff, planning familial, Acsea, Epe, Maison des Adolescents et Paps

Indicateurs de réalisation

- Mise en place d'une communication effective sur les actions et vidéos des services d'accompagnement à destination des jeunes
- Mise en place d'une politique de prévention sur les questions de sexualité et prostitution des jeunes
- Recensement des actions réalisées dans le cadre de la lutte contre les effets de la sédentarité et du mal-être des jeunes
- Nombre de collèves concernés par l'action de sensibilisation aux droits de l'enfant, à la culture de l'égalité et à la lutte contre les discriminations au collège
- Nombre de professionnels formés à la thématique de la vie affective et sexuelle
- Nombre de structures sportives signataires du manifeste d'engagement contre les violences sexuelles dans le sport
- Nombre de bénéficiaires du pass'sport

Echéance

2023 - 2024



JEUNESSE

Enjeu n°3 :

Accompagner les jeunes mineurs et leurs familles (12-17 ans).

Objectifs généraux :

Accompagner les jeunes dans leurs démarches de recherche d'une solution d'hébergement et faciliter l'accès au logement.

Fiche action n°3-2 :

Travailler de façon concertée sur la question du logement des jeunes

Principaux constats :

- En 2019, les jeunes sont majoritairement locataires ou sous-locataires d'un logement loué vide non HLM (soit 55% des moins de 20 ans et 65% des 20-24 ans).
- On recense 7 FJT pour un total de 827 lits et 4 Cllaj qui informent et accompagnent les jeunes, avec des disparités territoriales (pas de Cllaj sur certains territoires : Bessin et Pays d'Auge Nord).
- Le parcours vers le logement est compliqué pour les jeunes en raison des conditions d'accès au logement (faible mobilité, besoin d'accès à l'information sur les droits, les aides, listes d'attente importante pour les FJT, déficit de petits logements pour les jeunes saisonniers sur la côte...).
- L'accès au logement est une réelle difficulté pour certains apprentis.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Caf, Urhaj et Uamc

Public cible : Les jeunes

Actions à mettre en œuvre

- Mener un groupe de travail inter-partenarial sur la thématique du logement des jeunes en collaboration avec les principaux partenaires : Urhaj, Deets, Crij.
L'un des objectifs serait notamment de développer l'offre des Claj sur le département.
- Mener une réflexion sur les besoins de logement des jeunes en s'appuyant sur les démarches Ctg avec les collectivités (fjt, logement saisonnier...) et sur l'appel à projet «site-habitat» de la MSA.
- Assurer la communication sur la plaquette d'information intitulée «à chacun son igloo, guide du jeune locataire».

Feuille de route

Travail avec les conseillers techniques logement du service Logafa de la Caf

Diffusion via les structures telles que les centres sociaux, les Espaces de Vie Sociale (Evs)...

Partenaires : Caf, Urhaj, Uamc, Crij, Deets, Cllaj, Msa et les collectivités

Indicateurs de réalisation

- Mise en place d'un groupe de travail sur la thématique du logement et partenaires associés
- Nombre de CTG où la thématique du logement des jeunes est abordée
- Création de places FJT

Echéance

2023 - 2024



JEUNESSE

Enjeu n°3 :

Accompagner la prise d'autonomie des jeunes (12-25 ans).

Objectifs généraux :

Faciliter la mobilité du public jeune et promouvoir les dispositifs de départ en vacances.

Fiche action n°3-3 :

Travailler sur la question de la mobilité de façon large (freins psychologiques, difficultés du quotidien...)

Principaux constats :

- La mobilité des jeunes est parfois compliquée, notamment en milieu rural : elle peut parfois résulter d'un frein psychologique.
- On constate également des freins liés aux départs en vacances (en France et à l'étranger), notamment des freins financiers concernant l'inscription aux activités de loisirs.
- Il existe plusieurs dispositifs en faveur de la mobilité et des départs en vacances : Gratuité des transports, dispositif « savoir rouler à vélo », mobilité internationale...

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Crij

Public cible : Jeunes de 12 à 25 ans

Actions à mettre en œuvre

- Travailler sur les représentations des jeunes et des familles (freins psychologiques) notamment pour le milieu rural : mobilité au sens large, mobilité du quotidien....
- Promouvoir les départs en séjours collectifs via les différentes propositions existantes : Colos apprenantes (SDJES)...
- Faciliter les départs individuels de jeunes : SacADos, Points d'accueil jeunes, Sac Dispositif Europe avec les Centres sociaux (Crean), Bourse aux projets de jeunes, le Pass'vacances Caf ...
- Poursuivre le partenariat établi avec les structures d'insertion qui proposent des moyens de locomotion à coût très accessible pour leur public (scooters, voitures...).
- Sensibiliser à la mobilité par les pairs (interventions de jeunes en service civique ayant vécu ou vivant une expérience de mobilité à l'étranger).
- Réfléchir à des pistes d'actions concrètes avec les EPCI qui ont intégré le développement de la « mobilité », dans leur contrat de territoire.

Feuille de route

A travailler via le réseau ACM (par exemple), lien à faire avec certains partenaires comme les missions locales, Mobilyls par exemple

Continuer à communiquer pour apporter de l'information aux jeunes et aux familles (support : document qui recense toutes les propositions existantes).

Poursuite de l'accompagnement financier par les différentes institutions

Partenaires : Crij, Paej, Msa, Caf, Dsden, Drajes, Mobilys, Missions locales, Réseau ACM, Cd, Aroeven, Itinéraires, Aajb, L'Étape, les EPCI

Indicateurs de réalisation

- Prise en compte de cette problématique mobilité au sein du réseau ACM
- Promotion et communication sur l'ensemble des actions existantes
- Nombre de départs en vacances et nombres de jeunes mobilisant les différents dispositifs existants
- Continuité effective du partenariat avec les structures d'insertion proposant des solutions en termes de mobilité
- Nombres de sensibilisations à la mobilité par les pairs via des interventions
- Nombre de places financées dans le cadre du dispositif « colos apprenantes » (sous réserve du maintien du dispositif par le ministère)
- Emergence de pistes d'actions « mobilité » reprises dans le Schéma Directeur Déplacements et Mobilité

Echéance

2023 - 2024



JEUNESSE

Enjeu n°3 :

Accompagner la prise d'autonomie des jeunes (12-25 ans).

Objectifs généraux :

Valoriser l'initiative, la prise de décision et l'engagement citoyen des jeunes.
Susciter l'envie de s'engager et reconnaître le parcours des jeunes.

Fiche action n°3-4 :

Promouvoir et valoriser l'engagement et l'autonomie des jeunes

Principaux constats :

- L'engagement des jeunes peut se traduire de multiples façons et ne cesse d'évoluer dans notre société. La notion de parcours d'engagement est désormais au cœur de ces dispositifs.
 - L'Etat a mis en place des dispositifs de soutien comme le service civique, le Service National Universel (SNU), le volontariat associatif.
 - Il est nécessaire et utile de valoriser cet engagement ainsi que de susciter l'envie de s'engager.
- L'engagement au service de l'intérêt général promeut des valeurs telles que la mixité sociale, l'inclusion pour tous, la citoyenneté et concourt à une société plus solidaire.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Dsden et Cd

Public cible : Jeunes de 12 à 25 ans (30 ans pour ceux en situation de handicap)

Actions à mettre en œuvre

- Déployer le service civique et le Service National Universel.
- Valoriser les initiatives et les prises de décisions des jeunes.
- Apporter du soutien aux jeunes bénévoles.
- Reconnaître les jeunes engagés par une lettre de félicitations du préfet.
- Sensibiliser les collectivités au recours de volontaires en SNU et en service civique.
- Favoriser l'autonomie et les premiers engagements des 11-15 ans via le futur Plan Jeunesse du département.

Feuille de route

- Délivrance des agréments locaux «service civique»
- Organisation des séjours de cohésion du SNU
- Déploiement des missions d'intérêt général (phase 2 SNU)
- Délivrance des lettres de félicitations
- Sensibilisation via les réseaux «ACM» et «Territoires éducatifs» et les CTG

Partenaires : Dsden, Cd, Caf, Missions locales, Crij, Collectivités locales, Unis cité, Ligue de l'enseignement, Uamc et Région

Indicateurs de réalisation

- Nombre de jeunes en service civique
- Nombre d'agréments locaux délivrés
- Nombre de jeunes en Service National Universel
- Nombre de missions d'intérêt général
- Nombre de jeunes recevant une lettre de félicitations de la part du préfet
- Nombre de collectivités sensibilisées qui ont recours un jeune en SNU et/ou en service civique
- Nombre de jeunes concernés par des actions engagement/autonomie

Echéance

2023

JEUNESSE

Enjeu n°4 :

Poursuivre les actions de coordination des acteurs du territoire.

Objectifs généraux :

Rendre plus lisible les champs de compétence des institutions œuvrant dans le domaine de la jeunesse.

Fiche action n°4-1 :

Mettre en lumière les différences et complémentarités des institutions œuvrant dans la jeunesse

Principaux constats :

- Il existe plusieurs appels à projets pour les jeunes et pour les associations. Toutefois, cette diversité rend l'information peu lisible pour les jeunes et les acteurs du territoire (les associations semblent en difficulté, peu de sollicitation des jeunes).
- Les principales thématiques des projets des jeunes concernent le développement durable, la solidarité au niveau local ou à l'étranger, les projets de mobilité auto-organisés et la communication sur les richesses du territoire.

Pilote(s) pressenti(s) de la fiche-action : Cd et Msa

Public cible : Enfants et jeunes 11-25 ans, Associations, Collectivités

Actions à mettre en œuvre

- Maintenir les différents appels à projets existants en recherchant une complémentarité entre les différents dispositifs pour faciliter la demande des jeunes. Réfléchir de façon conjointe au bon outil à mettre en place (document d'information commun ou dossier unique commun). Réflexion à mener sur les tranches d'âge concernées par les différents appels à projets.
- Créer un outil de communication répertoriant les différentes actions portées par chaque institution.

Feuille de route

- Prévoir une réunion de travail spécifique entre institutions

Partenaires : Cd, Msa, Dsden et Caf

Indicateurs de réalisation

- Nombre de candidatures déposées
- Nombre et types de projets retenus
- Formalisation d'un document d'information sur les différents appels à projet existants ou Mise en œuvre d'un dossier unique commun aux acteurs pour déposer une candidature
- Réalisation de l'outil de communication présentant les actions par institution

Echéance

2023 - 2024

ANNEXES - Lexique

A

AAD	Aide à Domicile
AAJB	Association des Amis de Jean Bosco
ACM	Accueil Collectif de Mineur
ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
ACSEA	Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AJPP	Allocation Journalière de Présence Parentale
AL	Accueil de Loisirs
ALP	Accueil de Loisirs Périscolaire
ALSH	Accueil de Loisirs sans Hébergement
AM	Assistant(e) Maternel(le)
AMP	Aide Médico-Psychologique
ARS	Agence Régionale de Santé
AVIP	Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle
AVS	Animation de la Vie Sociale

C

CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CD	Conseil Départemental
CDAD	Conseil Départemental de l'Accès aux Droits
CDSF	Comité Départemental de services aux familles
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CMG	Complément Mode de Garde
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNDAPS	Centre National d'Appui au Déploiement en Activité Physique et lutte contre la Sédentarité

CODAJE	Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant
COG	Convention d'Objectifs et de Gestion
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CREAN	Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands
CRIJ	Centre Régional Information Jeunesse
CTG	Convention Territoriale Globale
CTT	Conseiller Technique Territorial

D

DEETS	Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAJES	Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

E

EAJE	Etablissement d'Accueil du Jeune enfant
EJE	Educateur de Jeunes Enfants
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPE	Ecole des Parents et des Educateurs
EVS	Espace de Vie Sociale

F

FEPEM	Fédération des Particuliers Employeurs de France
FJT	Foyers Jeunes Travailleurs

G

GMR	Grandir en Milieu Rural (Dispositif MSA)
-----	--

I

IAE	Insertion par l'Activité Economique
IDA	démarche " Informer, Détecter, Accompagner" (Démarche Caf)
IPERIA	Institut IPERIA
IRTS	Institut Régional du Travail Social

L

LAEP	Lieu d'Accueil Enfants Parents
------	--------------------------------

LOGAFA	Logement, Habitat et Aides Financières Aux Familles (Service Caf)	REAPP	Réseau d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Appui aux Parents
M		RPE	Relais Petite Enfance
MAM	Maison d'Assistants Maternels	RSVA	Réseau de Services pour une Vie Autonome
MC	Micro-Crèche	S	
MDA	Maison Des Adolescents	SDJES	Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées	SDSF	Schéma Départemental des Services aux Familles
MSA	Mutualité Sociale Agricole	SIAF	Service d'Information et d'accompagnement des Familles (Service Caf)
MTA	Moins de Trois Ans (Dispositif)	SNU	Service National Universel
O		U	
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé	UAMC	Union Amicale des Maires du Calvados
P		UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
PAEJ	Point d'Accueil Ecoute Jeune	UFR	Unité de Formation et de Recherche
PAJE	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant	URHAJ	Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
PAPS	Prévention et Accompagnement des Personnes en Situation de Prostitution	V	
PAT	Projet Alimentaire Territorial	VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
PDN	Promeneur Du Net		
PEDT	Projet Educatif Territorial		
PIJ	Point Information Jeunesse		
PMI	Protection Maternelle Infantile		
PRADO	Programme d'Accompagnement du Retour à Domicile		
PRE	Programme de Réussite Educative		
PSJ	Prestation de Service Jeunes		
PSO	Prestation de Service Ordinaire		
PSU	Prestation de Service Unique		
Q			
QF	Quotient Familial		
R			
RAM	Relais Assistants Maternels		

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DU CALVADOS

Préambule :

En application de l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021, relative aux services aux familles, un comité départemental de services aux familles est créé, présidé par le représentant de l'Etat dans le département.

Ce comité s'inscrit dans la dynamique initiée en 2017 avec la mise en place du premier Schéma départemental des services aux familles (SDSF) dans le Calvados.

Les vice-présidents en sont le représentant des communes ou intercommunalités du département, le président du Conseil départemental et le président du conseil d'administration de la caisse d'Allocations familiales.

Le comité comprend également des représentants des services d'accueil du jeune, de soutien à la parentalité, ainsi que des représentants d'usagers, représentant d'employeur public, de magistrat, de particuliers employeurs. La thématique de la jeunesse a été ajoutée au Schéma 2022-2025.

Les CDSF ont vocation à devenir les instances partenariales uniques de pilotage local des politiques publiques en matière de services aux familles.

Les services aux familles sont définis comme des services visant à répondre à leurs besoins et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents.

Le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021, codifié aux articles L214-1 à L.214-7 du code de l'action sociale et des familles (en annexe) vient instituer les modalités de constitution, de gouvernance et de fonctionnement du Cdsf.

Le comité est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles dans le cadre des orientations nationales et locales relatives aux services aux familles, ainsi qu'au suivi des améliorations de leur qualité, en application des chartes nationales pour l'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité (en annexe).

Il a un caractère consultatif auprès du haut conseil de la famille qui s'appuiera sur les rapports des comités départementaux des services aux familles, pour formuler des recommandations en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité. Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement du comité départemental des services aux familles du Calvados.

Un schéma départemental des services aux familles a été initié dans le département en 2017. Il fait l'objet d'un renouvellement pour la période 2022-

2025. Les évolutions réglementaires ont permis l'actualisation des modalités de gouvernance et de fonctionnement.

Article 1 - Présidence et vice-présidence

La présidence du comité départemental est assurée par le Préfet ou son représentant.

Les vice-présidences sont assurées par les présidents ou leurs représentants, de l'association des maires et présidents des EPCI, du Conseil départemental du Calvados et de la caisse d'Allocations familiales du Calvados.

Le président du comité ou son représentant assure la coordination entre les différentes instances et représente le comité départemental. Il s'assure du bon fonctionnement du comité dont il a la charge. Il établit la périodicité et l'ordre du jour des réunions du comité en formation plénière. Il anime les débats et recherche le consensus en concertation avec les vice-présidents du comité.

Article 2 - Composition du CDSF

Le CDSF comprend 37 membres représentant l'ensemble des acteurs des services aux familles ainsi que les familles conformément au décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021.

Il peut constituer en son sein des groupes de travail en lien avec le schéma départemental des services aux familles et s'adjoindre le concours de partenaires non-membres du Cdsf.

Article 3 – Modalités de désignation

Les représentants siégeant au CDSF sont désignés suivant les modalités prévues au paragraphe II de l'article D.214-3 du code de l'action sociale et des familles.

Ils sont nommés pour une durée de 6 ans synchronisée avec le calendrier des élections municipales. A titre dérogatoire ceux-ci sont nommés pour une durée de 4 ans pour cette première mandature et installation Cdsf (2022-2025). Le mandat des membres du CDSF prend fin s'ils perdent la qualité pour laquelle ils ont été désignés. Leur remplacement est soumis au Président pour décision.

La composition du comité départemental des services aux familles est entérinée par arrêté de nomination prise par le représentant de l'état en date du 31/08/2022. La première séance plénière a eu lieu le 16/03/2023.

Article 4 – Instances du CDSF

Les instances du Cdsf sont les suivantes :

Le comité départemental des services aux familles se réunit en plénière a minima une fois par an. Il est constitué des 37 membres désignés par arrêté préfectoral. Il définit les orientations stratégiques et est le garant de l'articulation et de la cohérence des politiques locales en matière de services aux familles dans le respect des champs d'intervention des institutions et des partenaires locaux.

Un bureau constitué d'un représentant du préfet, des 3 vice-présidences. Il se réunit en amont du CDSF et en tant que de besoin.

Il pilote la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le comité départemental. Il étudie des propositions et les interpellations des groupes projets relayées par le comité de pilotage. Il prend les décisions nécessaires au fonctionnement, suivi et évaluation du schéma départemental des services aux familles. Il veille aux coordinations des politiques publiques en respect des compétences de chacun.

Un comité de pilotage est constitué de représentants du bureau du CDSF et des pilotes des fiches actions définies par thématique. Il se réunit autant que de besoin avec une fréquence minimale de deux fois par an. Il assure la maîtrise d'ouvrage du schéma départemental des services aux familles. Il partage les travaux des différents groupes et recense les sujets à porter au bureau.

Les groupes de travail

Des groupes de travail sont constitués par fiche action. Ils sont ouverts à tout acteur intéressé par le sujet et sont pilotés par un responsable clairement identifié. Chaque groupe devra également réaliser un bilan annuel précisant l'avancée des actions/travaux prévus. Il rend compte de l'avancée des travaux au comité de pilotage.

Article 5 - missions du CDSF

Le comité départemental de services aux familles organise la coordination des actions de ses membres en vue d'améliorer l'efficacité en matière de :

- Développement et maintien des services aux familles dans les conditions mentionnées aux articles sus nommés du code de l'action sociale et de la famille.
- Information des candidats potentiels au métier d'assistants maternels et d'accompagnement et information des assistants maternels agréés dans les conditions mentionnées à l'article L214-6.
- Information et orientation des familles sur les services de modes d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.
- Coopération entre professionnels aux fins de garantir l'organisation des transitions de l'enfant entre les différents services dans les conditions mentionnées au IV de l'article L214-.
- Formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité (le comité recense les besoins prospectifs en matière de formation initiale et continue et examine les conditions de mise en œuvre des actions mentionnées au troisième alinéa de l'article L113-1 et L542-1 du code de l'éducation.
- Information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité.

Article 6 - Production du CDSF

Le comité recueille les données relatives à la mise en œuvre de l'art L 214-7 du CASF visant à favoriser l'accès des personnes notamment en situation d'insertion professionnelle à des solutions d'accueil pour leur enfant. Il formule

des propositions en matière de partenariats, destinés à faciliter l'accès dans le département des enfants des familles vulnérables à des modes d'accueil et/ou des actions de soutien à la parentalité.

Le comité établit un schéma départemental des services aux familles pluriannuel tel que mentionné à l'article L214-5 du code de l'action sociale et des familles en articulation avec les politiques publiques nationales et locales.

Le schéma départemental comporte :

- Un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant, de soutien à la parentalité et de formation professionnelle initiale et continue des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité. Ce diagnostic recense notamment les schémas communaux ou intercommunaux prévue aux articles L214-2 et L214-3 du code de l'action sociale et des familles.
- Un plan d'actions départemental, organisant le maintien, le développement la diversification la complémentarité et la coordination de l'offre petite enfance, enfance, jeunesse et le soutien à la parentalité. Pour chaque action, des objectifs et des résultats attendus sont établis.
- Une synthèse d'indicateurs communs à tous les départements (liste des indicateurs et modalités de renseignement fixés par arrêté)

Le schéma 2022-2025 sera évalué par les signataires initiaux pendant l'année 2025. Les modalités d'évaluation seront entérinées par le bureau du CDSF.

Article 7 - Secrétariat et coordination du CDSF

La mission de coordination opérationnelle sera assurée par la Caf, après consultation du responsable départemental de l'action sanitaire et sociale de la MSA (cf décret du 14/12/21).

Cette coordination permettra d'orchestrer la mise en oeuvre du schéma, en concertation avec les membres du comité de pilotage.

Le secrétariat général du comité départemental des services aux familles est confié à un représentant de la CAF. Il sera force de proposition des travaux et garant du respect des procédures définies par le règlement intérieur. Il prendra en charge de l'organisation du comité, de la rédaction des documents formalisant son organisation interne ainsi que de l'élaboration du schéma et de son évaluation.

Le représentant de la CAF favorisera en particulier une organisation transversale facilitant les décisions collégiales, un pilotage opérationnel des objectifs de développement, l'adaptation d'espaces de réflexion, de discussion et de travail associant les acteurs locaux et une expertise dans la mobilisation des ressources (qu'elles soient humaines, techniques ou financières) dans une recherche d'efficacité et d'innovation.

Le secrétariat assure la préparation et l'envoi des convocations et documents assortis le cas échéant. Une feuille de présence est établie ainsi qu'un relevé de décisions. Celui-ci est transmis dans les 15 jours suivant la séance à l'ensemble des membres du comité.

Article 8 – Convocations au CDSF

Le CDSF se réunit en séance plénière a minima une fois par an sur convocation de son président ou de son représentant, à l'initiative de celui-ci ou d'un des vice-présidents ou d'un tiers de ces membres.

La convocation est adressée aux membres du comité par le secrétariat de la Caisse d'allocations familiales, 10 jours avant la date de la réunion. Elle est accompagnée de l'ordre du jour et, autant que possible, des documents qui s'y rapportent.

La convocation est adressée par voie électronique.

Article 9 – Audition des personnes expertes ou autres administrations ou institutions

En tant que besoin et sur proposition du Président ou/et des vice-présidents, des personnes qualifiées ou autres membres représentatifs des administrations ou institutions dont l'action concourt aux services aux familles (non membres du CDSF) peuvent être auditionnés par le comité.

Article 10 – Dispositions particulières aux groupes de travail du schéma départemental des services aux familles

Les groupes de travail sont chargés de la mise en œuvre des orientations du comité départemental et le suivi des actions. Ils sont animés par un pilote et co-pilote identifiés lors d'un comité de pilotage. Une fiche action est définie pour chacun des groupes. Les travaux viennent alimenter la réflexion et soumettent des propositions au comité de pilotage. Ils sont ensuite présentés au CDSF.

Chaque pilote d'action s'assure de la cohérence des travaux avec les orientations du schéma. Il est responsable de la mise en œuvre de son action. Il prend avec les membres présents lors de la réunion du groupe projet les décisions nécessaires à atteindre les objectifs validés dans la fiche action. Il a en charge l'évaluation et la définition des moyens, le calendrier et les indicateurs d'évaluation.

Lorsque le périmètre du groupe projet évolue, le référent sollicite le comité de pilotage. Si le groupe projet s'oriente vers une nouvelle action, la validation d'une nouvelle fiche action en bureau est nécessaire.

Les groupes projets sont ouverts à tous les acteurs pouvant contribuer à la mise en œuvre de l'action (départementaux, locaux...). Chaque membre du groupe a la responsabilité d'informer son institution des avancées et décisions prises dans les groupes projet au fur et à mesure du déroulé des travaux.

Un compte rendu comprenant un relevé de décisions est établi. Celui-ci est transmis par le pilote aux autres membres du groupe de travail et au secrétariat du Cdsf.

Les questions ou propositions (assortis des documents afférents le cas échéant) émanant des groupes projets pour le CDSF seront adressées par le référent au secrétariat du comité 3 semaines avant la date de celui-ci.

Un bilan annuel de suivi des actions sera établi par les groupes projets et transmis au secrétariat du comité au 15 janvier (pour l'année N-1).

Article 11 – Communication

Toute communication sur les actions mises en œuvre au titre du CDSF devra répondre à la charte graphique du CDSF.

Lors de réunions d'informations, à destination de techniciens des collectivités, associations : l'introduction de la journée est faite par des membres du CDSF. L'invitation est signée du secrétaire du schéma au nom du CDSF.

Lors de réunions à caractère formel, institutionnel, à destination d'élus et de techniciens de collectivités, associations, institutions partenaires : l'introduction de la journée est faite par des élus ou des représentants des institutions pilotes de la fiche action. L'invitation est signée du secrétaire du schéma au nom du CDSF.

Article 12 - Approbation et modifications du règlement intérieur :

Le règlement intérieur est approuvé en séance plénière du 16 mars 2023 par vote à main levée à la majorité de ses membres.

Toute modification du règlement intérieur doit être soumise au comité en formation plénière et adoptée à la majorité de ses membres. Le président est chargé de remettre à chaque membre un exemplaire de ce règlement intérieur et de veiller à son application.

Adopté à Caen le 16/03/2023.